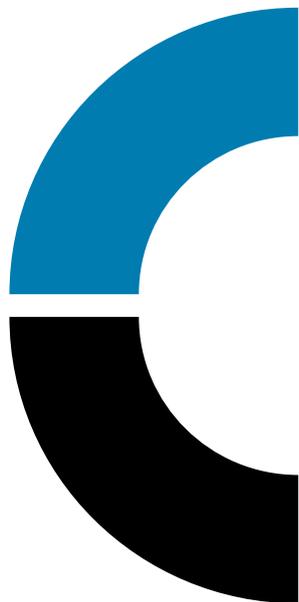
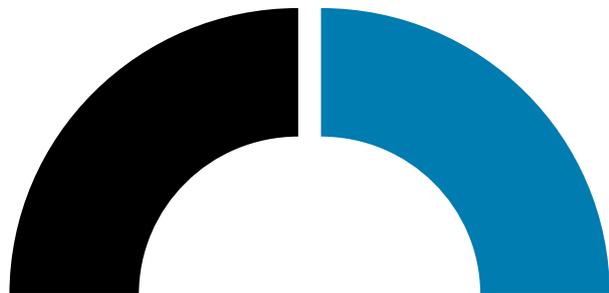




SAVOIR
PARTAGER
LES
SAVOIRS



rappor t d'acti vité et de transparence



JUIN 2025

2024

**savoir
partager
les
savoirs**

sommaire

- 04** ● ÉDITO / Guillaume Montégudet
- 06** ● CHIFFRES CLÉS
- 08** ● GOUVERNANCE
- 14** ● ACTIVITÉS
- 22** ● PERCEPTIONS
- 28** ● RÉPARTITIONS
- 36** ● RELATIONS AVEC LES OGC FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
- 44** ● COÛT ET FINANCEMENT DE LA GESTION
- 50** ● ÉTATS FINANCIERS
- 54** ● ACTIONS CULTURELLES
- 64** ● ÉQUIPE CFC
- 66** ● ANNEXE ÉTATS FINANCIERS
- 76** ● RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

crédits photos

Photo Hervé Rony / © Benjamin Géminel, de l'agence Hans Lucas
Photo Marie-Anne FERRY-FALL / © Caroline Bleux
Photo Olivier BRILLANCEAU / © Pierre Ciot
Photo Guillaume MONTÉGUDET / © Hannah Assouline
Photo Lore VIALLE-TOURAILLE / © crédit Agence REA
© Julie Reggiani pour l'équipe du CFC

Chères associées, chers associés,

Au nom des équipes et des administrateurs, je suis heureux de vous présenter le nouveau rapport d'activité et de transparence du CFC.

La mobilisation de tous aura permis de soutenir une forte croissance 2024 des redevances : la collecte des droits atteint cette année 68 M€, soit 3,1 M€ de plus que l'année précédente, grâce à la revalorisation des redevances dans les secteurs pédagogique et professionnel et la signature de licences globales autorisant à la fois les rediffusions numériques et papier.

Vous trouverez à la lecture du présent rapport la synthèse de l'efficacité opérationnelle du CFC et de sa capacité à garantir sur le terrain une utilisation des contenus respectueuse des droits des auteurs et des éditeurs, du livre et de la presse, afin qu'ils en soient justement rétribués.

Face aux défis de la diversification des usages, des possibilités de réutilisations numériques des contenus toujours plus simples, rapides et variées, du développement vertigineux de l'intelligence artificielle, le CFC aborde 2025 avec l'engagement renouvelé de tous pour adresser les enjeux d'organisation, d'optimisation et de revalorisation, au service de la défense des intérêts qui lui sont aujourd'hui confiés et des réponses dynamiques nouvelles à apporter aux évolutions du marché.

Les membres du conseil d'administration, en lien étroit avec les syndicats professionnels, se mobilisent en ce sens, soutenus par la direction et les équipes du CFC. Qu'ils soient ainsi tous remerciés pour leur engagement en faveur de la gestion collective des œuvres de l'écrit.



GUILLAUME MONTÉGUDET
PRÉSIDENT DU CFC

CHIFFRES CLÉS 2024 / ACTIVITÉ

1 360
nouvelles organisations
couvertes par
une licence CFC

67,9 M€
collectés
+3,1 M€
par rapport à 2023

58,2 M€
reversés
aux auteurs et aux éditeurs
+3,6 M€
par rapport à 2023

55 200
œuvres françaises
concernées par
les répartitions de droits

publiées par
4 340
éditeurs

269
nouveaux mandats
signés
avec des éditeurs
pour les rediffusions numériques

1 195
nouvelles licences
signées avec
des organisations

591
contrôles
réalisés par les agents
assermentés du CFC

79
actions culturelles
soutenues

8,4 %
taux moyen de prélèvement
sur redevances

CHIFFRES CLÉS 2024 / DROITS ET USAGES GÉRÉS

droit d'auteur du livre et de la presse

REPRODUCTIONS PAPIER DE CONTENUS DE LIVRES ET DE PRESSE

par les secteurs pédagogique
et professionnel
/ gestion collective obligatoire
/ agrément du ministère de la Culture depuis 1996

le CFC représente les œuvres de l'écrit
françaises et étrangères

455 500
œuvres dans
la base du CFC

+ 8 000
nouvelles œuvres
déclarées
en 2024

REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES DE CONTENUS DE PRESSE ET DE LIVRES

contenus de presse (écrite et audiovisuelle)

675
éditeurs
+ 97
mandats
en 2024

rediffusés
par les **entreprises,
publiques et privées**
/ gestion collective volontaire

contenus de livres et de presse

941
éditeurs
+ 18
mandats
en 2024

rediffusés
par les **établissements
d'enseignement et de formation**
/ gestion collective étendue

au titre de la copie privée de la presse

1 226
éditeurs
+ 154
mandats
en 2024

/ gestion collective volontaire

droit voisin de la presse

REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES DE CONTENUS DE PRESSE

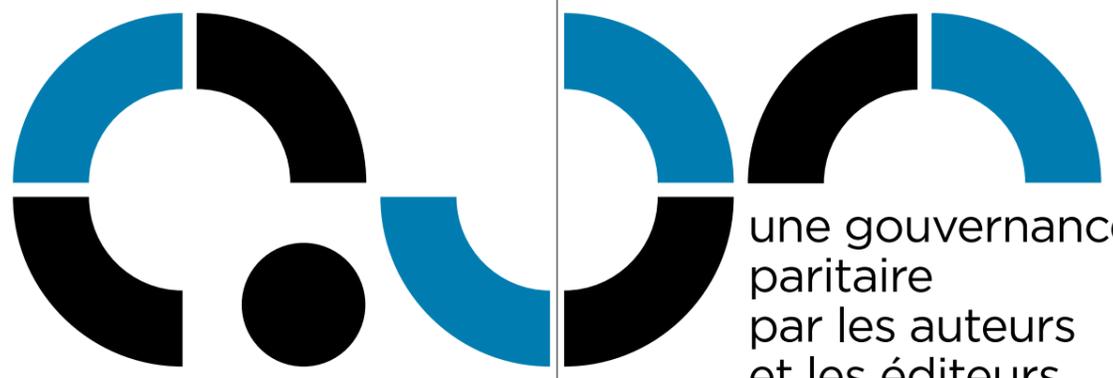
par les plateformes de veille BtoB
perception et répartition

par les grandes plateformes BtoC
répartition

accords avec la société DVP ou mandats des éditeurs

111
éditeurs
adhérents à DVP
+ 60
mandats CFC

gouvernance

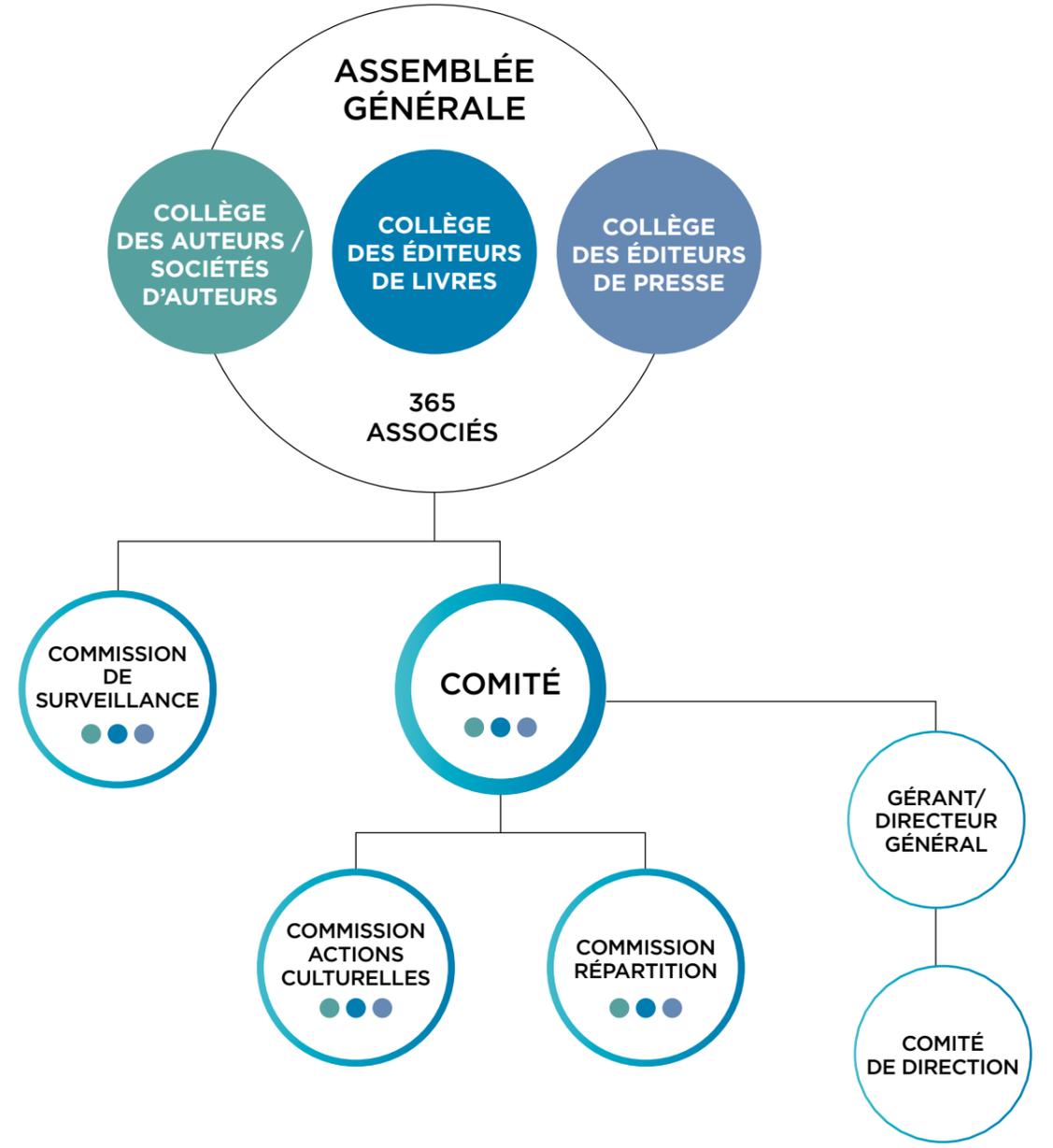


une gouvernance
paritaire
par les auteurs
et les éditeurs
de livres
et de presse

ART. R.321-14, II - 2-4-6°
sur la Transparence et les obligations
d'information des OGC

LE CFC

Le CFC est administré paritairement par 3 collèges d'ayants droit : les auteurs/sociétés d'auteurs, les éditeurs de livres, les éditeurs de presse.
Cette parité est assurée dans toutes les élections et dans chacune des instances qui composent le CFC.



Agréments du ministère de la Culture
Le CFC est agréé par le ministère de la Culture pour la gestion du droit de reproduction par reprographie et pour celle des utilisations numériques à des fins pédagogiques.

Contrôlé par la Cour des comptes
Le CFC est également contrôlé par la Commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins (CCOGDA), rattachée à la Cour des comptes.

LES MEMBRES DU COMITÉ DU CFC

2024

Guillaume MONTÉGUDET / Président

au 30 juin 2024

COLLÈGE DES AUTEURS ET DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS



Président
du Collège

Hervé RONY
/ SCAM



Olivier BRILLANCEAU
/ SAIF



Marie-Anne FERRY-FALL
/ ADAGP



Hubert TILLIET
/ SACD

COLLÈGE DES ÉDITEURS DE LIVRES



Président
du Collège

Guillaume MONTÉGUDET
/ HUMENSIS



Juliane CHARBOIS
/ ÉDITIS



Haude POURDIEU
/ HATIER



Lore VIALLE-TOURAILLE
/ HACHETTE LIVRE

COLLÈGE DES ÉDITEURS DE PRESSE



Président
du Collège

Benoît KERJEAN
/ GROUPE BAYARD



Delphine BERTHELOT
/ CMI FRANCE



François ROBIN
/ AGEFI



Manon ROSSETTI
/ GROUPE INFOPRO DIGITAL

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES



Léa BOCCARA
Responsable du pôle
juridique
Alliance de la Presse
d'Information Générale
/ APIG



Julien CHOURAQUI
Directeur juridique
Syndicat National
de l'Édition
/ SNE



Patrice LOCMANT
Directeur général
Société des Gens
De Lettres
/ SGDL

LES MEMBRES DES COMMISSIONS

au 30 juin 2024

LA COMMISSION RÉPARTITION

collège des auteurs / sociétés d'auteurs

Olivier BRILLANCEAU / SAIF
Tiphaine DELANNOY / SCAM
Marie-Anne FERRY-FALL / ADAGP
Geoffroy PELLETIER / SOFIA
Christine PINAULT / Picasso Administration
Hubert TILLIET / SACD

collège des éditeurs de livres

Dominique APOLLIS / Sejer
Stéphane BUREAU / Éditions Retz
Benoît KERJEAN / Groupe Bayard
Marc PEDONE / Éditions Pédone
Haude POURDIEU / Hatier

collège des éditeurs de presse

Jérôme FRANCK / Que Choisir
Marie HEDIN-CHRISTOPHE / La Lettre du Musicien
Manon ROSSETTI / Groupe Infopro Digital
Sandra ROUMI / Business Immo
Jean-Baptiste TREBOUL / Éd. touristiques européennes
Bénédicte WAUTELET / Le Figaro

LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

collège des auteurs / sociétés d'auteurs

Claudia ANDRIEU / Picasso Administration

collège des éditeurs de livres

Léa BERNARD / Madrigall

collège des éditeurs de presse

Charles-Henry DUBAIL

LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES AUX ACTIONS CULTURELLES

représentants des auteurs / sociétés d'auteurs

Olivier BRILLANCEAU / SAIF
Johanna HAGÈGE / ADAGP
Julie-Marie POIRRIER / SOFIA
Hervé RONY / SCAM

représentants des éditeurs de livres

Julien CHOURAQUI / SNE
Haude POURDIEU / Hatier

représentants des éditeurs de presse

Benoît KERJEAN / Groupe Bayard
Manon ROSSETTI / Groupe Infopro Digital

STRUCTURE JURIDIQUE DE LA GOUVERNANCE

Le CFC est une société civile à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du Code civil et par les dispositions du Titre II du Livre III du Code de la propriété intellectuelle.

La société est administrée par un Comité de douze membres associés nommés en nombre égal au sein de chacun des trois Collèges constituant l'Assemblée générale. En outre, trois personnalités choisies au titre de leur compétence respectivement désignées par les organisations représentatives de la presse française, ainsi que la Société des Gens De Lettres et le Syndicat National de l'Édition, participent à ses travaux sans voix délibérative.

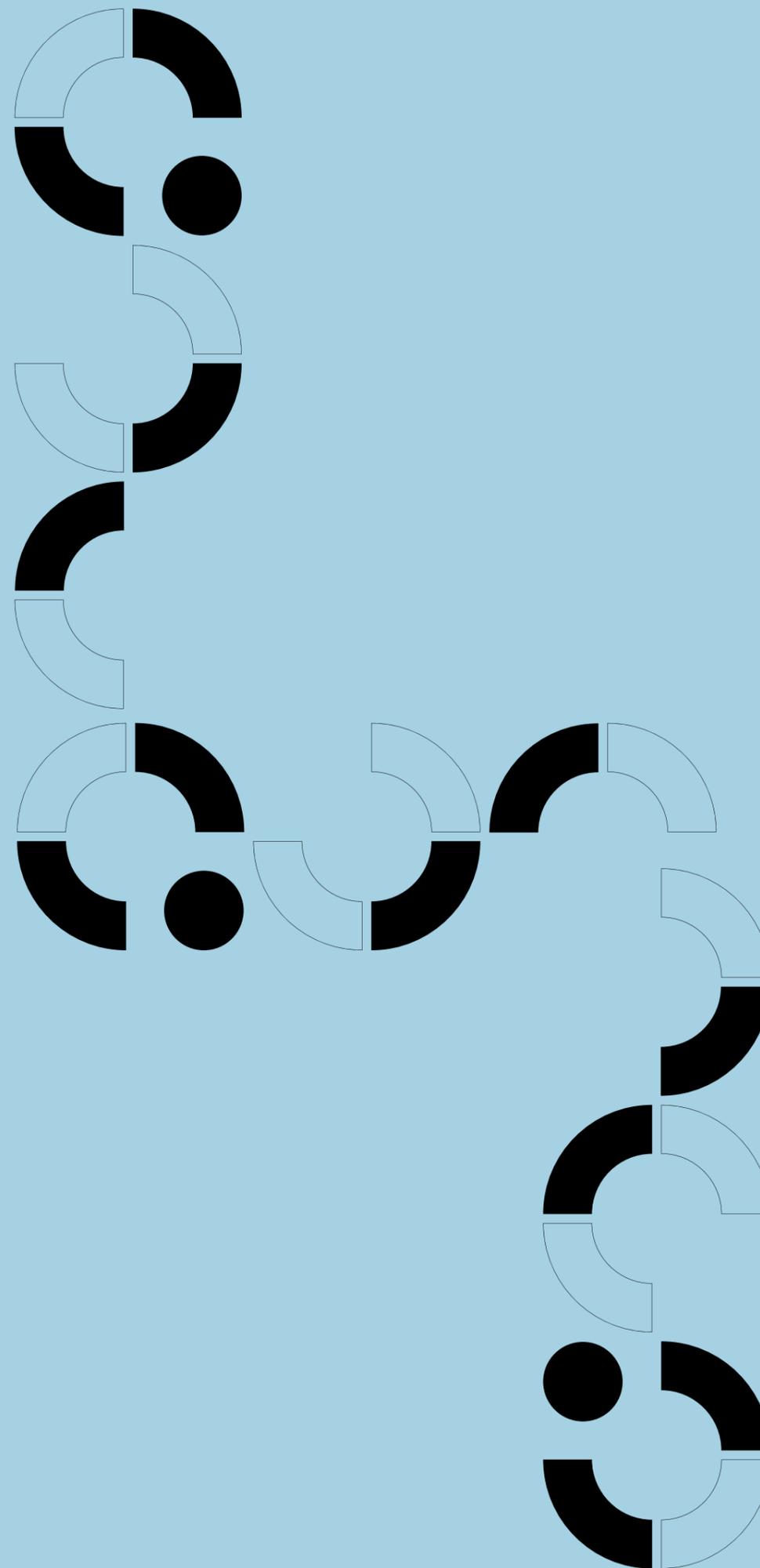
Le Comité nomme et révoque le Gérant du CFC qui en est le représentant légal et le Directeur général. Le Gérant ne peut être membre de la Société, mandataire social ou salarié d'une personne morale membre de la Société.

Conformément aux dispositions des articles L. 323-14 et L. 323-15 du Code de la propriété intellectuelle, le CFC dispose d'une Commission de surveillance, dont les trois membres représentent chacun l'un des trois Collèges du CFC. Ils sont élus par l'Assemblée générale. Les membres de la Commission ne peuvent détenir d'autre mandat social au sein de la Société. La Commission de surveillance contrôle l'activité des organes d'administration et de direction et exerce les compétences prévues par l'article L. 323-7 du Code de la propriété intellectuelle.

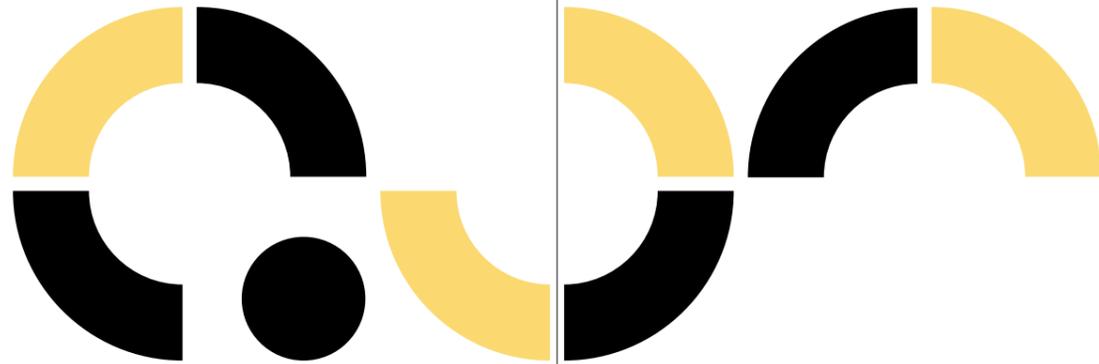
En outre, le Comité peut créer des Commissions qui ont pour mission de lui soumettre des propositions, comme c'est le cas pour la répartition des droits de reprographie. Enfin, à côté des instances statutaires du CFC, des groupes de travail permettant de traiter des problématiques sectorielles peuvent exister de façon ponctuelle ou permanente.

Montant de la rémunération versée au titre de l'article L. 323-13 1° du CPI

149 716 € (gérante)

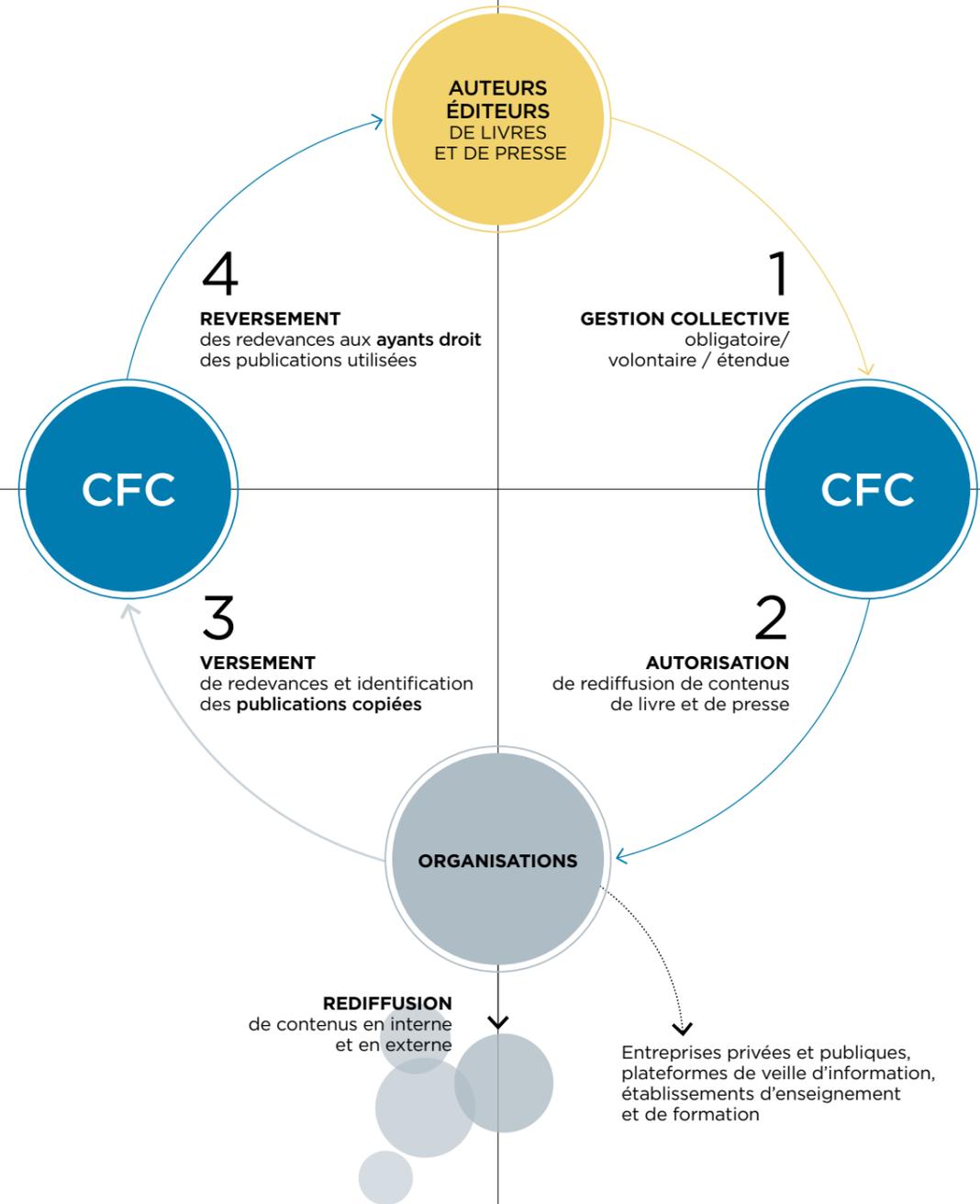


activités 2024



ART. R.321-14, II - 2°
sur la Transparence et les obligations
d'information des OGC

le CFC gère collectivement les droits des auteurs et des éditeurs du livre et de la presse pour les rediffusions numériques et papier de leurs contenus par tous les secteurs d'activité



Le CFC répartit également la part qui revient aux éditeurs au titre de la copie privée de la presse. Il participe au financement d'actions culturelles qui valorisent la presse, le livre et agissent dans l'intérêt de ces acteurs.

SECTEUR PÉDAGOGIQUE

UNE DYNAMIQUE SOUTENUE EN 2024

Une progression continue des droits perçus

En 2024, le montant des perceptions au titre des rediffusions de contenus de livres et de presse à des fins d'enseignement et de formation a atteint à 35,5 M€. Les seules perceptions françaises s'élèvent à 32,6 M€, soit une hausse de 6,8 % (+ 2,1 M€) par rapport à 2023.

Ce secteur représente 51 % du total des sommes perçues en France.

Si la reprographie constitue toujours une part prépondérante de ces redevances (85 %), celle des usages numériques a connu une augmentation significative en 2024 : + 18 %.

Cette progression globale s'inscrit dans le cadre du plan stratégique 2022-2024 mis en œuvre pour revaloriser largement l'ensemble des pratiques pédagogiques, tant en matière de diffusions papier que numérique. Ainsi, en trois ans, les droits perçus ont augmenté de plus de 4,5 M€ (soit + 16 %) : 2,5 M€ pour la photocopie (+ 10 %) et 2 M€ pour les usages numériques (+ 71 %).

Deux moteurs complémentaires de cette croissance

PHOTOCOPIE DES ACCORDS QUI PRÉVOIENT UNE HAUSSE DES RÉMUNÉRATIONS SUR 3 ANS

En matière de reprographie, l'année 2024 a permis de poursuivre la mise en œuvre des accords renégociés pour 3 ans qui prévoient une augmentation progressive des tarifs par élève/étudiant entre 2023 et 2025 avec les ministères (Éducation nationale, Enseignement supérieur) pour le primaire, le secondaire et France Universités pour les universités.

NUMÉRIQUE UN ACCORD RENÉGOCIÉ ET DE NOUVELLES LICENCES SIGNÉES

Les usages numériques ont bénéficié de deux leviers significatifs.

Le premier est la renégociation du Protocole national conclu pour 2024 avec les ministères (Éducation nationale et Enseignement supérieur) qui s'est traduite par une hausse de la rémunération de 455 K€. Le second est la signature de 670 nouvelles licences hybrides, qui autorisent à la fois les usages papier et numériques du livre et de la presse, avec des établissements d'enseignement hors tutelle des ministères (enseignement supérieur et secondaire agricole) ainsi qu'avec des organismes de formation ; ce qui a porté à plus de 1 900 le nombre total de ces licences.

Parallèlement, tout au long de l'année, le CFC a poursuivi ses négociations avec les ministères en vue de revaloriser les droits dus en ce qui concerne le numérique pour 2025.

Toutefois, le contexte budgétaire tendu de la fin d'année n'a pas permis d'aboutir favorablement.

DE NOUVELLES ÉTUDES POUR COMPRENDRE LES PRATIQUES ET ADAPTER LA RÉMUNÉRATION

Le CFC a par ailleurs réalisé plusieurs études, de façon conjointe avec les ministères, afin de partager une méthodologie et de nouveaux résultats.

L'analyse des usages dans l'enseignement scolaire reposait sur l'articulation des pratiques papier et numériques sur une période de 3 ans. Celle-ci a permis de mettre en évidence une relative stabilité des usages dans le primaire (75 % papier / 25 % numérique) et une progression légère et régulière (+ 2 points / an) du numérique dans le secondaire (40 % des copies diffusées).

Concernant l'enseignement supérieur, une étude approfondie a été menée auprès de deux universités (achevée début 2025). Elle a permis de redéfinir des points de méthodologie, de comparer un certain nombre d'indicateurs (avec ceux de la précédente étude) et, pour la première fois, de préciser le périmètre des usages relevant d'une valorisation par le CFC (en cohérence avec les licences des éditeurs dont disposent les établissements au titre des abonnements souscrits).

En 2025, le CFC poursuit sa dynamique. Il reste mobilisé avec les éditeurs, notamment d'ouvrages pédagogiques, pour relancer les négociations avec les ministères et renforcer ses contrôles dans certaines régions, face au risque accru notamment de photocopies résultant de l'imposition parfois aux enseignants de contenus numériques non structurés ne convenant pas toujours à leurs besoins

SECTEUR PROFESSIONNEL

DES PERCEPTIONS EN CROISSANCE ET DE NOUVELLES REVALORISATIONS

En 2024, les perceptions du secteur professionnel se sont élevées à 29,5 M€ dont 28,3 M€ pour les redevances perçues en France. Ces dernières progressent de 2,4 % par rapport à 2023 (+ 0,672 M€), représentant 44 % des sommes totales perçues en France.

Sur la période 2022-2024, ce secteur enregistre une hausse globale de 2,7 M€ avec des évolutions différenciées selon les usages et les types d'entreprises (rediffusions par les entreprises et prestations de veille d'information).

ENTREPRISES PRIVÉES ET PUBLIQUES UNE PROGRESSION PORTÉE PAR LA LICENCE STANDARD CIPRO

Fin 2024, les 9 100 entreprises et leurs filiales sous licence CFC (hors sociétés de veille) ont généré 23,1 M€. Si les perceptions qui relèvent des panoramas de presse restent stables (- 0,2 %), celles issues des autres rediffusions internes progressent de 24 %, notamment grâce à celles de la licence standard CIPro (copies internes professionnelles), en hausse de 38 %.

La licence CIPro s'adresse à toutes les entreprises françaises. Elle autorise leurs collaborateurs à effectuer ponctuellement des rediffusions numériques de presse et des copies papier de presse et de livres (hors panoramas de presse).

Les perceptions associées à cette licence s'élèvent à 6,5 M€ en 2024 (contre 5 M€ en 2023) en raison de la revalorisation tarifaire dont elle a fait l'objet (+ 10 %) et du nombre de licences conclues. Le CIPro représente désormais 60 % du nombre total d'autorisations signées avec les entreprises et 30 % des perceptions du CFC dans ce secteur.

En 2025, le CFC poursuit sa politique de revalorisation de ses licences, en ciblant plus particulièrement les panoramas de presse diffusés par les entreprises privées et publiques.

SOCIÉTÉS ET PLATEFORMES DE VEILLE D'INFORMATION DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU DISPOSITIF CONTRACTUEL POUR LA VEILLE WEB DE LA PRESSE

Le CFC a perçu 5,2 M€ auprès des sociétés et plateformes spécialisées dans les prestations de veille d'information, contre 5,1 M€ en 2023 (hors indemnités exceptionnelles), soit une hausse de 3 % (+ 138 K€).

37 sociétés et plateformes de veille d'information et 316 sociétés de relations presse sont signataires d'une licence avec le CFC pour ces prestations (cf. page suivante).

L'essentiel de cette progression provient de la veille web dont les perceptions ont doublé : 786 K€ contre 400 K€ en 2023 (hors indemnités exceptionnelles reçues en 2023), pour près de 1 800 prestations de veille facturées.

Cette évolution s'inscrit dans la mise en œuvre du nouveau dispositif contractuel qui permet aux éditeurs de presse d'étendre le contrôle et la valorisation des utilisations de leurs contenus en ligne. En effet, celui-ci leur offre désormais la possibilité d'élargir le périmètre des usages couverts, d'inclure les activités de nouveaux acteurs (brokers qui crawlent les contenus pour le compte des sociétés de veille) et d'être rémunérés à la fois au titre du droit d'auteur et du droit voisin de la presse.

À la fin de l'année, 40 éditeurs avaient confié au CFC ce mandat élargi, permettant au CFC de représenter 810 sites web français au titre du droit d'auteur, 210 au titre du droit voisin, et 70 sites pour les activités des brokers. En revanche, 3 éditeurs majeurs ont retiré leur mandat estimant les revenus générés encore insuffisants.

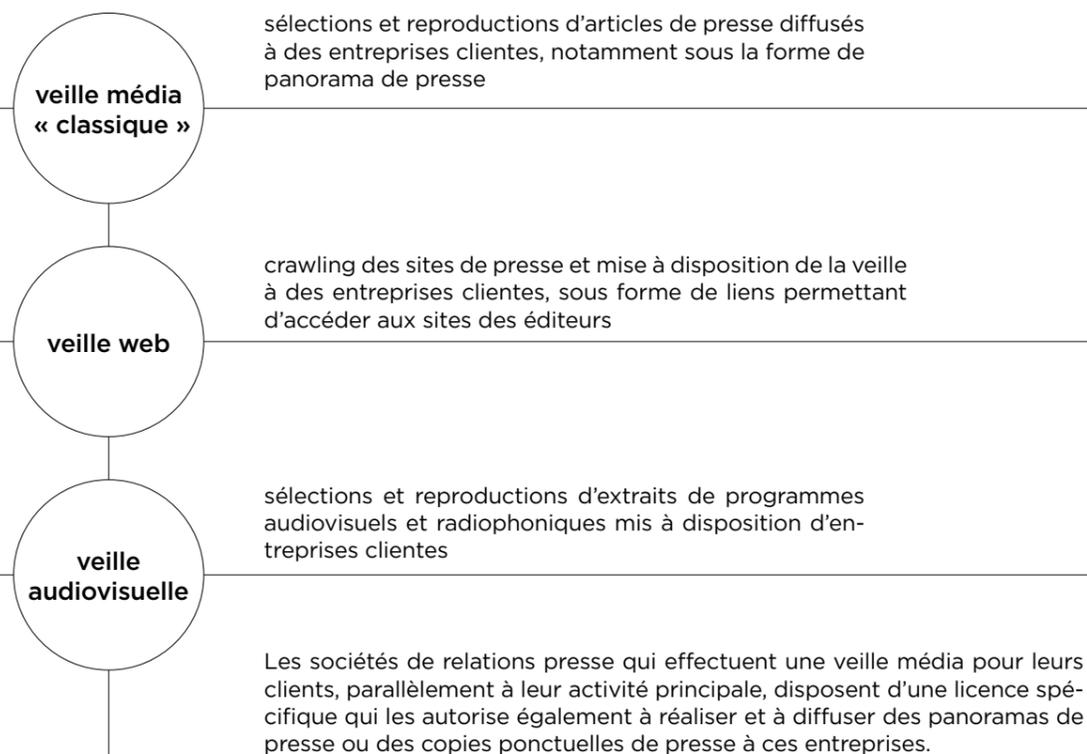
Grâce à ce nouveau dispositif concernant la veille web, le CFC a pu signer 8 nouveaux accords avec des plateformes de ce secteur en 2024, dont 2 avec les principaux brokers. Il a également permis d'engager des discussions avec des plateformes internationales.

DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DÈS 2025

En concertation avec les éditeurs de presse, le CFC a prévu de faire évoluer la redevance applicable à ces plateformes dès le 1^{er} janvier 2025 (+25 %).

Une réflexion est également menée par le CFC et ces éditeurs afin de compléter ce dispositif. Par ailleurs, les contrôles réguliers de ces plateformes par les agents assermentés du CFC vont également être intensifiés.

Les licences destinées aux professionnels de la veille d'information autorisent **3 types de prestations** :



ACTION DE CONTRÔLE

FAIRE RESPECTER LE DROIT D'AUTEUR ET ACCOMPAGNER LES USAGES

Une mission de terrain essentielle pour faire respecter le droit d'auteur

En tant qu'organisme de gestion collective, le CFC dispose d'agents assermentés, agréés par le ministre chargé de la culture, qui ont pour mission de constater les rediffusions papier et numériques de contenus de livres et de presse au sein des organisations.

Les contrôles ainsi exercés par le CFC s'inscrivent dans une démarche globale de valorisation, de régulation et de défense des droits des auteurs et des éditeurs, et ont plusieurs finalités complémentaires :

- **Volet autorisations** : vérifier si les usages observés sont couverts par une licence en vigueur
- **Volet coercitif** : engager, si nécessaire, des procédures contentieuses en cas de refus de régularisation
- **Volet contrats** : contrôler le respect des conditions contractuelles des organismes déjà licenciés
- **Volet veille** : collecter des informations sur les pratiques de reproduction et les évolutions du marché et l'environnement économique des organisations concernées

Une activité en progression qui concerne tous les secteurs

Cette activité de contrôle contribue à soutenir la croissance des redevances (signature de contrats, récupération d'éléments de facturation, régularisation de déclarations...) et à accompagner les orientations stratégiques du CFC (identification de nouveaux marchés, remontée d'informations sur des opérateurs, détection de tendances...).

En 2024, le CFC a réalisé 591 interventions dans toute la France, *in situ* ou à distance, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2023. Sur la période 2022-2024, le CFC aura ainsi mené 1 750 interventions de contrôles. Ces dernières s'inscrivent dans le cadre de plans d'action annuels, notamment avec chacune des directions commerciales, en cohérence avec les orientations définies par le Comité du CFC.

Répartition des actions de contrôles en 2024 :

- 53 % ont été effectuées dans le secteur pédagogique (principalement des collèges et lycées),
- 35 % dans le secteur professionnel (entreprises et prestataires de veille web),
- 12 % ont ciblé les reproductions de contenus de presse sur des sites internet.

Des procédures engagées en 2024

En complément de son action de terrain, le CFC a engagé plusieurs démarches contentieuses en 2024 :

- à l'encontre d'un groupe privé d'enseignement supérieur refusant de signer la licence du CFC et s'opposant à l'intervention des agents assermentés dans ses locaux,
- à l'encontre de prestataires de veille, les discussions engagées n'ayant pu aboutir à la signature d'une licence adaptée à leurs usages.

Dans le cadre de ces différentes procédures, le CFC a fait réaliser des procès-verbaux par ses agents assermentés et a pu les produire comme pièces dans ces différentes instances en soutien de ses demandes.

Un renforcement des moyens en 2025

En 2025, dans la continuité du développement de ses missions, le CFC va renforcer ses actions de contrôle et son équipe. Un nouvel agent assermenté est ainsi arrivé début 2025. L'objectif de ce recrutement est double : accroître le nombre et la couverture des contrôles et développer une expertise sur le contrôle des usages numériques dans les secteurs professionnel et pédagogique.

Pour ce dernier, il s'agit en particulier d'accentuer les interventions auprès d'établissements ayant recours aux plateformes proposant des contenus numériques non structurés.

COMMUNICATION 2024

UNE COMMUNICATION ALIGNÉE AVEC LE NOUVEAU POSITIONNEMENT DU CFC

En 2024, dans le cadre de sa nouvelle identité de marque, le CFC a poursuivi ses objectifs de visibilité auprès des utilisateurs et des ayants droit et de connexion avec son écosystème, afin de répondre à ses principaux enjeux :

Sensibiliser et éduquer
à l'importance du respect
du droit d'auteur

Renforcer la notoriété et la légitimité du CFC
en tant qu'organisme représentant collectivement
à la fois les auteurs et les éditeurs de la presse et du livre

Faciliter la compréhension
des missions et enjeux du CFC,
de son fonctionnement et de
ses activités

Promouvoir l'offre du CFC :
ses licences d'autorisation,
ses mandats et ses services

**Véhiculer une image
fiable, engagée,
collective et dynamique**

UNE FORTE ACTIVITÉ DE CRÉATION ET DE DIFFUSION DIGITALE

De nombreux supports de communication ont été adaptés ou refondus pour répondre à la fois à la nouvelle identité visuelle du CFC et à la priorité de leur mise à disposition ou diffusion sous format numérique.

580
supports

print et digital réalisés
(85 % digital)

140
(e)mailings

adressés à près
de 50 000
destinataires

180
posts

publiés sur les réseaux sociaux
(+ 22 % d'abonnés),
145 photos live diffusées
et 41 visuels créés

50
plaquettes

et autres supports refondus
ou adaptés à la nouvelle
charte graphique du CFC

UNE PRÉSENCE ACCRUE AUPRÈS DES ACTEURS DU LIVRE ET DE LA PRESSE

Le CFC a organisé et/ou participé à plus de 30 événements en 2024, dans le cadre des actions culturelles qu'il soutient ainsi que dans celui de son activité de gestion des droits.

INTERVENTIONS

sur la rediffusion de contenus et le droit d'auteur
(événements CFC et partenaires)

— **Le droit d'auteur au Québec : une autre expérience, les mêmes enjeux ?**
Festival du Livre de Paris 2024

— **Comment le droit d'auteur garantit aussi votre droit à une information de qualité ?**
Partage de contenus de presse dans le secteur de la santé
Festival de la communication Santé de Deauville

— **Régulation du numérique et nouveaux risques d'exceptions au droit d'auteur : quelle stratégie pour les organismes de gestion collective à l'international ?**
Intervention Anita HUSS-EKERHULT, Secrétaire générale de l'IFRRO¹ - CFC Paris

— **IA générative et propriété intellectuelle : concilier innovation et création**
FNIM - Fédération nationale de l'Information médicale

— **Éducation aux médias : Quels enjeux pour développer des esprits critiques et responsables ?**
Salon du livre et de la presse de la Jeunesse de Montreuil

PRISES DE PAROLE

sur la mission et les activités du CFC

— **Interviews écrites et vidéo sur les activités du CFC**
Télé du Salon de Montreuil,
Newsletter des professions de santé,
Magazine de la presse et de la communication en Occitanie.

— **Lors d'événements partenaires**
Soirée du prix éditorial du syndicat de la presse et de l'édition des professions de santé,
Assises européennes du journalisme de Bruxelles,
Rencontres du Livre Audio (la Plume de Paon),
Grand Prix des Bibliothèques (Livres Hebdo).

— **En tant que Membres de jurys et/ou de remises de prix de concours nationaux**
Festival de la communication santé de Deauville,
Remise du Grand Prix du Journalisme Michèle Léridon,
Assises du journalisme de Tours,
Jeunes Reporters pour l'Environnement (Teragir),
LiveMag académie,
Petits Champions de la Lecture.

¹International Federation of Reproduction Rights Organisations

UN NOUVEAU LIEU AU SERVICE DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DU LIVRE ET DE LA PRESSE

L'aménagement du CFC dans ses nouveaux locaux a permis d'accueillir les événements d'organismes partenaires du CFC.
Il a également pu accueillir la finale parisienne des Petits Champions de la Lecture, le concours de lecture à haute voix destiné aux élèves de CM1 et CM2.

UNE PARTICIPATION AUX RÉFLEXIONS NATIONALES SUR LE DROIT D'AUTEUR

Le CFC a également participé aux travaux suivants :

CSPLA (Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique) :

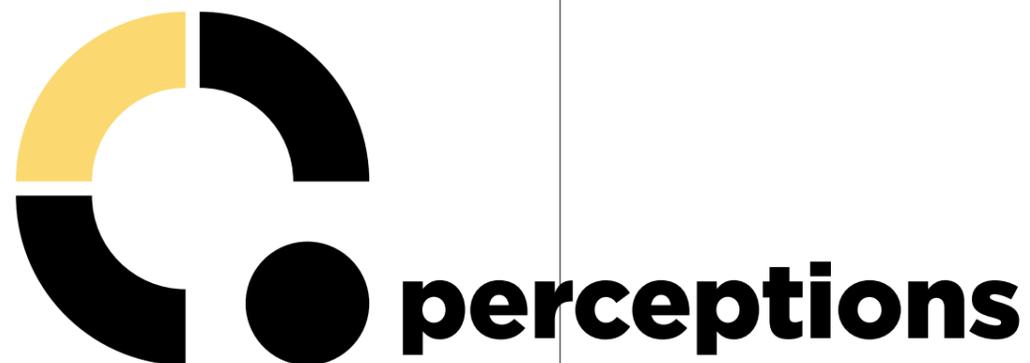
- mission « rémunération »,
- mission « template » obligation de transparence,
- mission « podcasts »

États généraux de l'information

groupe de travail

Espace informationnel et innovation technologique sur le thème « Comment faire payer l'IA ? »

En 2025, aux côtés des ayants droit qu'il représente et en relation étroite avec leurs organisations professionnelles, le CFC continuera d'affirmer son rôle central dans le paysage du droit d'auteur, à développer ses relations avec les parties prenantes du livre et de la presse et à construire avec toutes les équipes du CFC un organisme uni, fidèle aux valeurs partagées des auteurs et des éditeurs.



perceptions

valoriser
tous les partages
de contenus

ART. R.321-14, II - 7-9° d
sur la Transparence et les obligations
d'information des OGC

DES AUTORISATIONS POUR TOUTES LES REDIFFUSIONS DE CONTENUS DU LIVRE ET DE LA PRESSE

secteur pédagogique

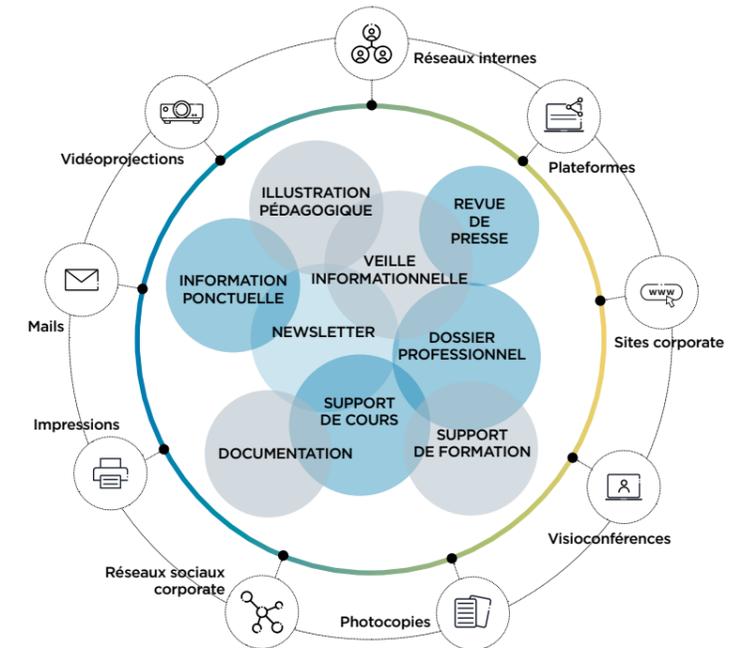
61 772 établissements
d'enseignement et de formation
couverts par une licence CFC

2024
670 nouvelles licences
+ **340 licences renouvelées**

secteur professionnel

10 460 entreprises,
privées et publiques,
couvertes par une licence CFC

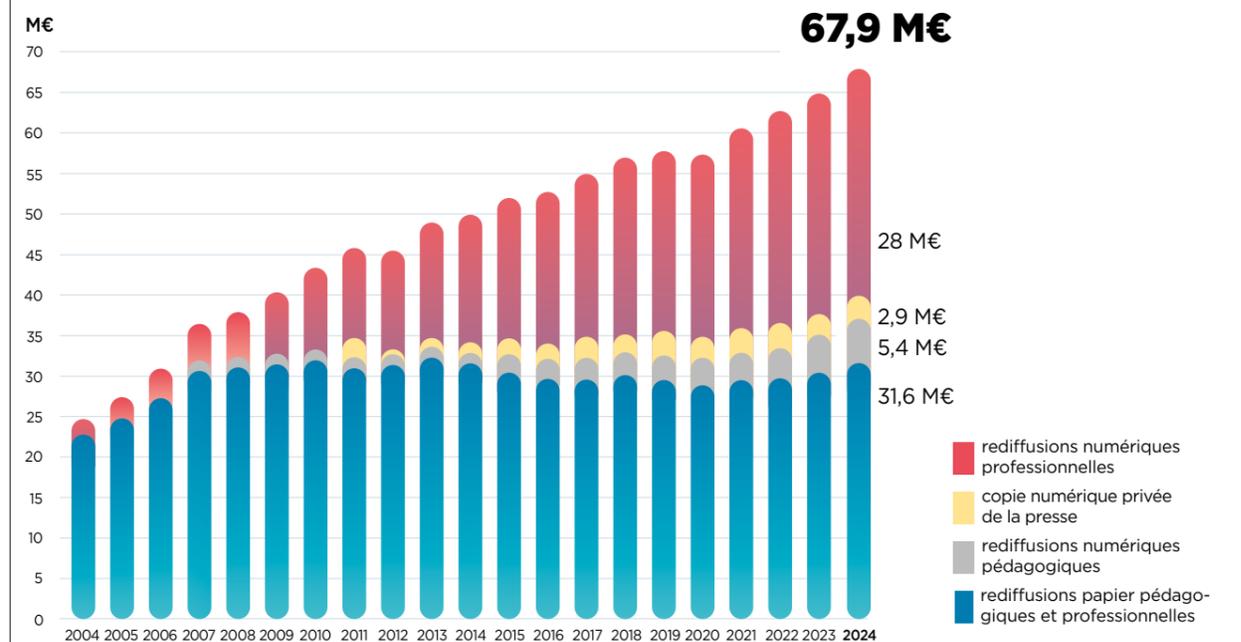
2024
525 nouvelles licences représentant
690 organisations couvertes



le CFC a perçu en 2024

rediffusions numériques / **36,3 M€**
rediffusions papier / **31,6 M€**

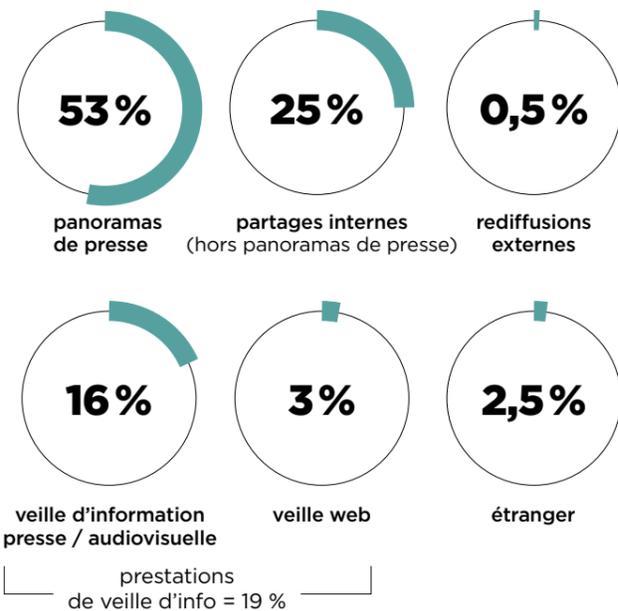
FRANCE ET ÉTRANGER



USAGES NUMÉRIQUES PROFESSIONNELS

REDIFFUSION NUMÉRIQUE DE PRESSE

par les entreprises privées et publiques, associations, plateformes



28 M€

+ 0,8 M€

525 nouvelles licences

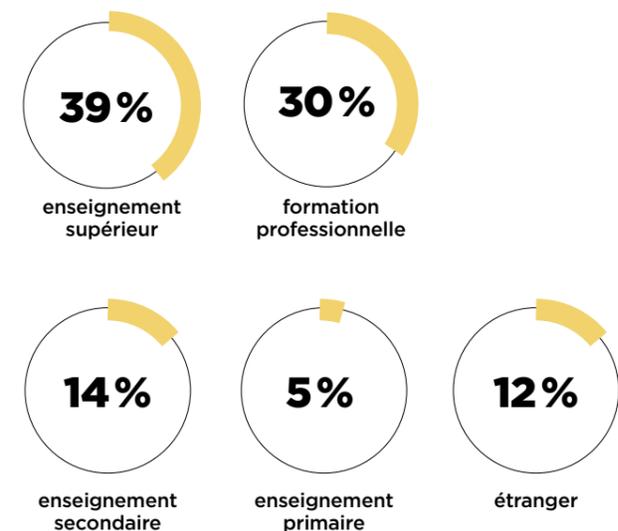
qui couvrent les rediffusions numériques de contenus de presse et de programmes audiovisuels de 678 organisations et de leurs filiales

- Panoramas de presse et partage ponctuels d'articles et de programmes diffusés en interne (par mail, réseau interne, visioconférence) ou sur extranet
- Prestations de veille d'information
- Copies d'articles de presse rediffusés en externe à des contacts professionnels ou mis en ligne sur les sites web et réseaux sociaux corporate, ou republiés dans des ouvrages pédagogiques.

USAGES NUMÉRIQUES PÉDAGOGIQUES

REDIFFUSION NUMÉRIQUE DE LIVRES ET DE PRESSE

par les établissements d'enseignement et de formation à des fins pédagogiques



5,4 M€

+ 0,7 M€

670 nouvelles licences hybrides

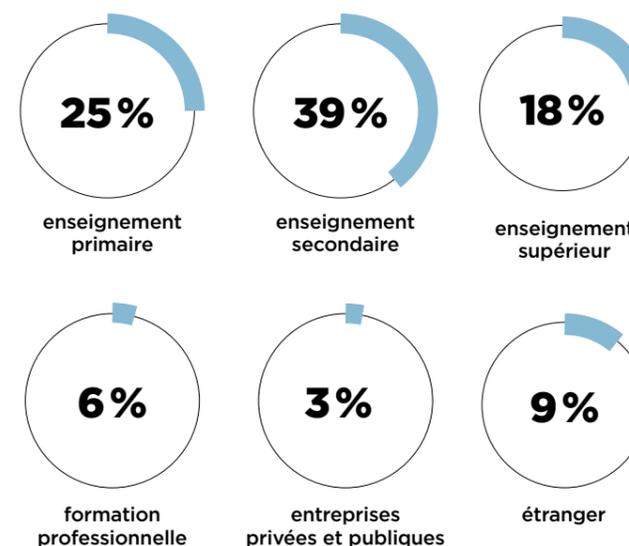
(numérique + papier) autorisant les rediffusions de contenus de livres et de presse

Copies de pages de livres, notamment de manuels scolaires, ou de presse diffusées par les enseignants à leurs élèves, étudiants, stagiaires, dans le cadre de leurs cours, par vidéoprojection, visioconférence, mises en ligne sur les réseaux internes ou envoyées par mail...

USAGES PAPIER PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS

PHOTOCOPIE DE LIVRES ET DE PRESSE

diffusée par toutes les organisations : établissements d'enseignement et de formation, entreprises privées et publiques, associations



31,6 M€

+ 1,2 M€

340 licences renouvelées

dans les collèges et les lycées

+ 670 nouvelles licences hybrides

Photocopies et impressions de pages de livres et d'articles de presse diffusées aux apprenants à des fins pédagogiques ou au sein d'une entreprise.

COPIE PRIVÉE

COPIE PRIVÉE NUMÉRIQUE DE LA PRESSE



2,9 M€

+ 0,3 M€

Les éditeurs de presse ont désigné le CFC pour percevoir et répartir la part qui leur revient au titre de la copie privée numérique de leurs contenus.

Le CFC perçoit tous les ans de Copie France la part de rémunération à reverser aux éditeurs de presse au titre de la copie privée des contenus de leurs publications (papier et en ligne) sur les smartphones, tablettes, disques durs externes, clés USB, cartes mémoires, CD et DVD data.

ÉVOLUTION DES REDEVANCES FACTURÉES PAR EXPLOITATION

	RÉEL 2022 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	RÉEL 2024 (K€)	VARIATION 2024/2023
REDEVANCES FRANCE				
REPROGRAPHIE	26 639	27 556	28 848	4,7 %
Reprographie pédagogique	25 619	26 488	27 830	5,1 %
Reprographie professionnel	1 020	1 068	1 018	-4,7 %
NUMÉRIQUE	28 624	30 564	32 018	4,7 %
Numérique pédagogique	3 062	4 068	4 801	18,0 %
Numérique professionnel	25 562	26 496	27 217	2,7 %
REPUBLICATIONS	37	50	51	2,0 %
Sous-Total France hors copie privée	55 300	58 170	60 917	4,7 %
COPIE PRIVÉE	3 090	2 522	2 851	13,1 %
TOTAL FRANCE	58 390	60 692	63 768	5,1 %
REDEVANCES ÉTRANGER				
Reprographie	3 105	2 853	2 773	-2,8 %
Numérique professionnel	559	654	709	8,4 %
Numérique pédagogique	631	637	640	0,5 %
TOTAL ÉTRANGER	4 295	4 144	4 122	-0,5 %
TOTAL GÉNÉRAL	62 685	64 836	67 890	4,7 %

ÉVOLUTION DES REDEVANCES FACTURÉES FRANCE PAR USAGE

	RÉEL 2022 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	RÉEL 2024 (K€)	VARIATION 2024/2023
SECTEUR PÉDAGOGIQUE FRANCE				
Enseignement élémentaire	7 162	7 679	8 183	6,6 %
Enseignement secondaire	11 683	12 145	12 985	6,9 %
Enseignement supérieur et recherche	6 777	7 153	8 000	11,8 %
Formation professionnelle	3 059	3 579	3 463	-3,2 %
SECTEUR PROFESSIONNEL FRANCE	26 619	27 614	28 286	2,4 %
Veille d'information - audio/média/web	4 877	6 003	5 198	-13,4 %
Panoramas de presse (PP)	15 863	15 003	14 980	-0,2 %
Rediffusions internes (hors PP)	5 698	6 369	7 898	24 %
Autres rediffusions et republications	181	239	210	-12,1 %
Sous-Total France hors copie privée	55 300	58 170	60 917	4,7 %
COPIE PRIVÉE	3 090	2 522	2 851	13,1 %
TOTAL GÉNÉRAL FRANCE	58 390	60 692	63 768	5,1 %

ÉVOLUTION DES REDEVANCES FACTURÉES FRANCE ET ÉTRANGER

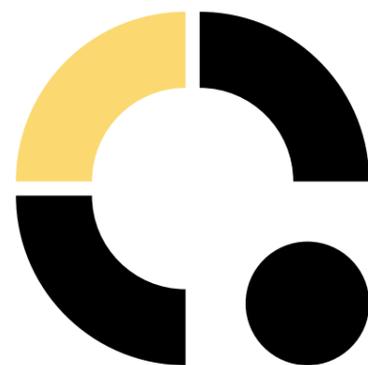
	RÉEL 2022 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	RÉEL 2024 (K€)	VARIATION 2024/2023
REDEVANCES FRANCE ET ÉTRANGER				
Reprographie	29 744	30 409	31 621	4,0 %
Rediffusions numériques	32 941	34 427	36 269	5,4 %
dont Num. Professionnel - droit d'auteur	26 121	27 150	27 708	2,1 %
dont Num. Professionnel - droit voisin	-	-	218	-
dont Republications	37	50	51	2,0 %
dont Numérique pédagogique	3 693	4 705	5 441	15,6 %
dont Copie privée	3 090	2 522	2 851	13,1 %
TOTAL GÉNÉRAL	62 685	64 836	67 890	4,7 %

MONTANT DES REVENUS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES DROITS

Reprographie	31 809 617
Numérique professionnel	
- droit d'auteur	27 983 178
- droit voisin	212 680
Numérique pédagogique	5 143 261
Copie privée	2 116 654
TOTAL	67 265 390

MONTANT DES RECETTES PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT DES REVENUS

Le montant des produits financiers générés par les placements et autres produits divers 2024 générés s'élève à **2 920 370 €** et vient en déduction des frais de gestion.



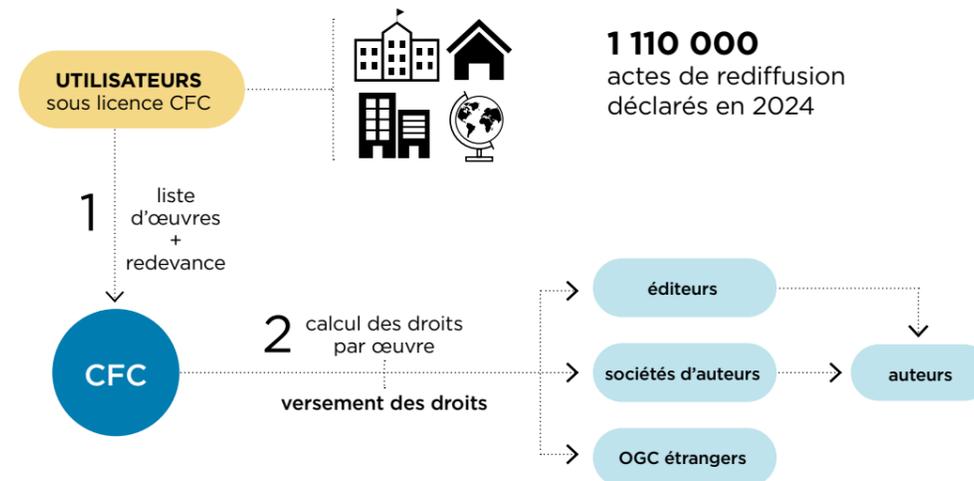
répartitions

partager justement
la rémunération due
aux créateurs

ART. R.321-14, II - 9° a-b-c-e-f-g-h
sur la Transparence et les obligations
d'information des OGC

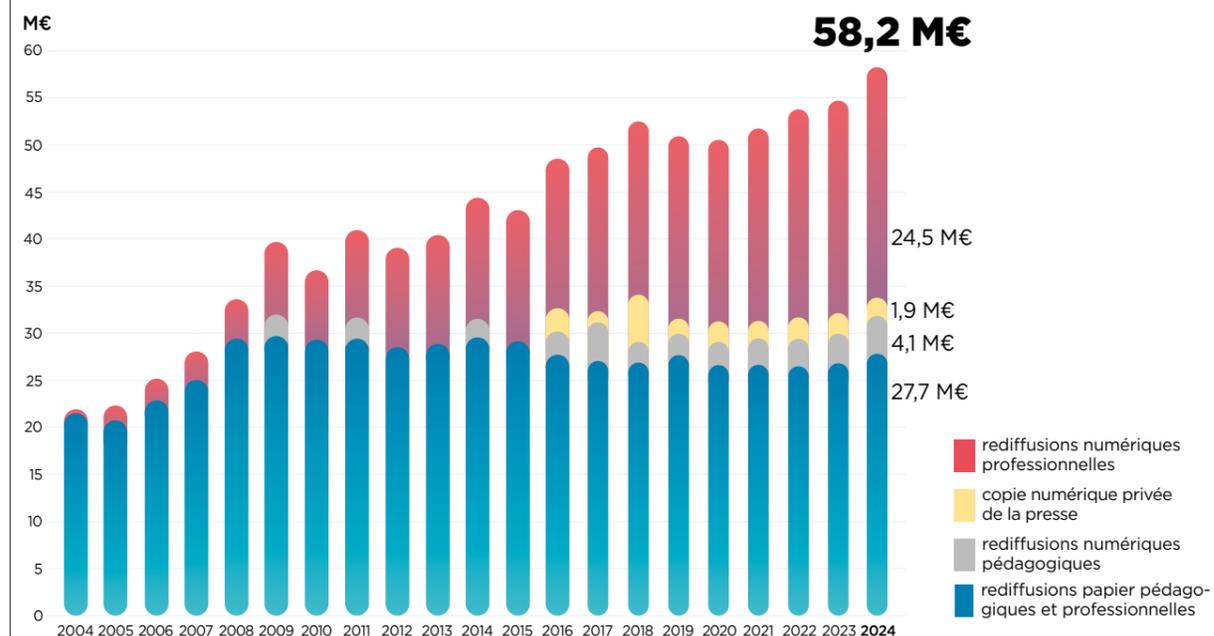
ÉTAPES DE LA RÉPARTITION

LE CFC EFFECTUE 9 RÉPARTITIONS PAR AN



LE CFC A RÉPARTI EN 2024

rediffusions numériques / **30,5 M€**
rediffusions papier / **27,7 M€**



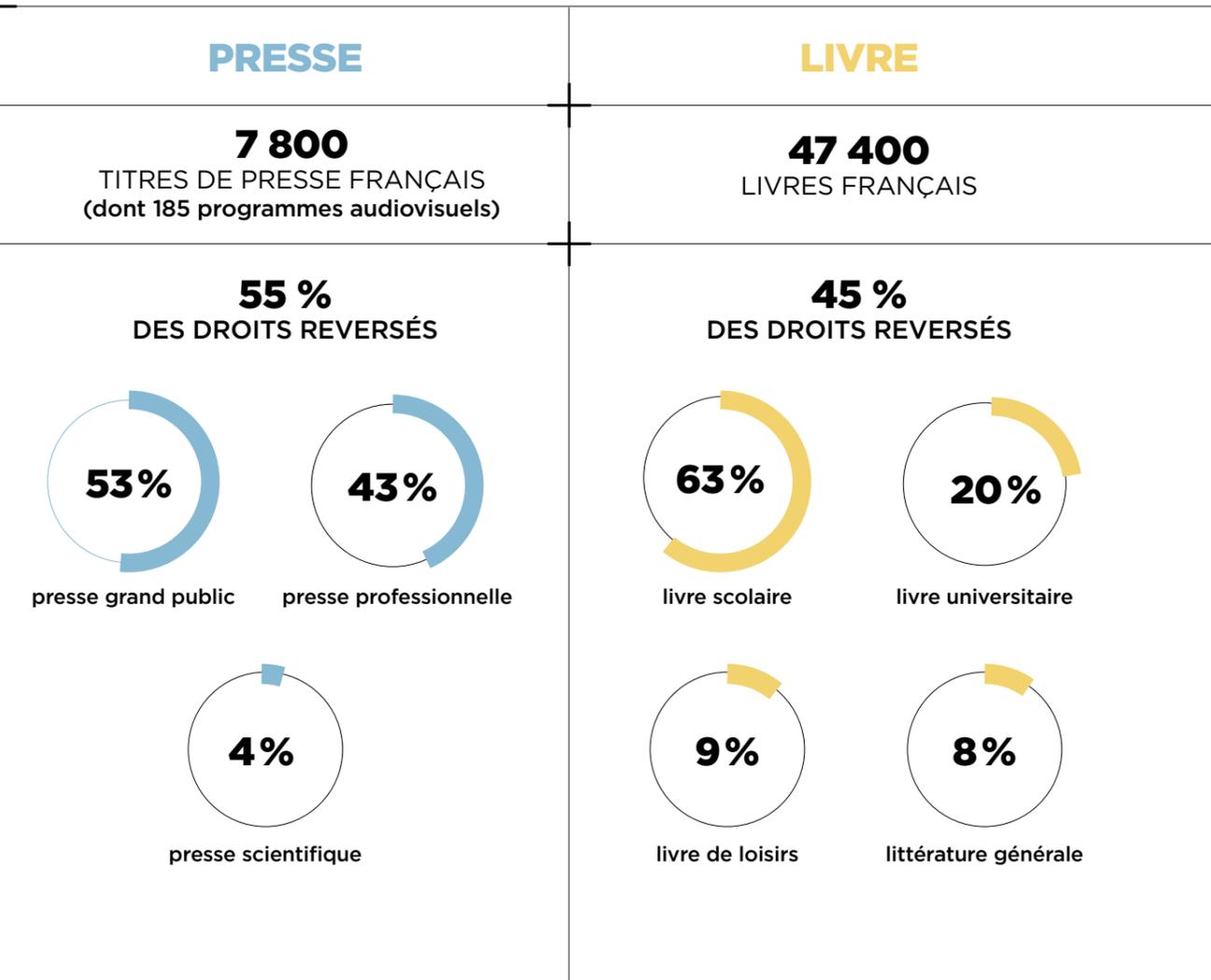
RÉPARTITIONS 2024

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, le CFC reverse les droits dus aux créateurs proportionnellement aux rediffusions effectuées par les organisations avec lesquelles il a signé une licence. À cet effet, il met en place des dispositifs d'identification des œuvres copiées auprès des organisations signataires, qui fournissent (de manière exhaustive ou par enquêtes) les références bibliographiques des publications copiées ainsi que les volumes diffusés.

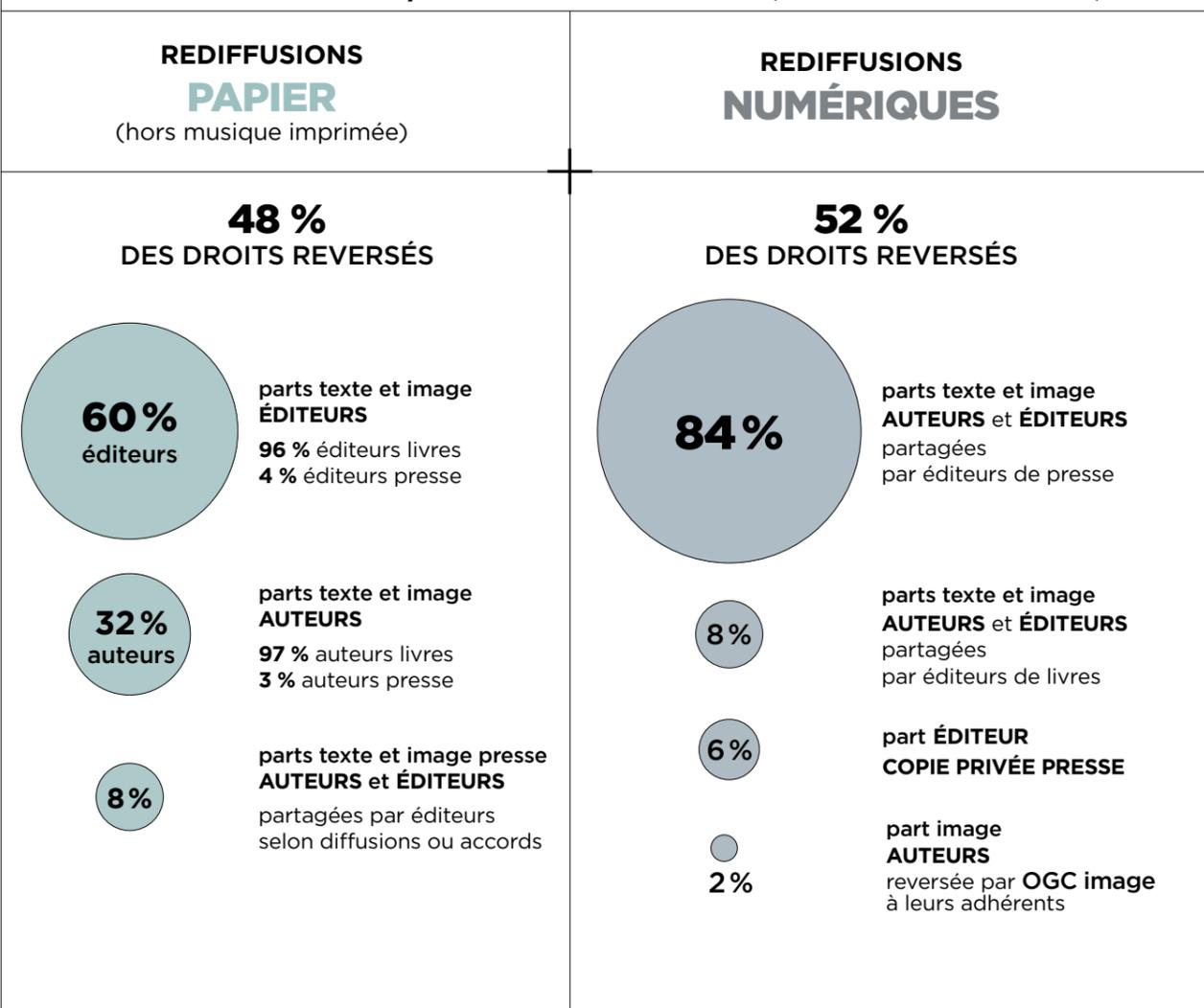
Le CFC répartit ensuite les droits perçus entre les œuvres conformément aux modalités définies par les auteurs et les éditeurs au sein des instances du CFC.

En 2024, 94 % des droits répartis reviennent à des œuvres publiées en France et ces dernières représentent 75 % de la totalité des œuvres concernées par ces répartitions.

RÉPARTITION PRESSE / LIVRE - FRANCE



RÉPARTITION AUTEURS / ÉDITEURS - FRANCE (HORS MUSIQUE IMPRIMÉE)



CALENDRIER DES RÉPARTITIONS :

Reprographie	Répartition en septembre 2024
Numérique professionnel	Répartition en avril 2024 Répartition en décembre 2024
Numérique pédagogique	Répartition en septembre 2024
Copie privée	Répartition des droits pour chacune des 5 familles de presse en mai, juin, août, novembre et en décembre 2024

RÉPARTITIONS PRESSE ET LIVRES

RÉPARTITION NUMÉRIQUE DE PRESSE ET DE LIVRES

Pour les **rediffusions numériques de contenus**, les sommes perçues sont réparties, après prélèvement des frais de gestion du CFC, entre les publications déclarées par les organisations, en fonction des volumes copiés pour chaque titre ainsi que du tarif choisi par l'éditeur pour les rediffusions professionnelles.
Le CFC verse les droits aux éditeurs, lesquels reversent aux auteurs la part qui leur revient selon les accords conclus avec eux.

RÉPARTITION NUMÉRIQUE PROFESSIONNELLE

PRESSE (ÉCRITE ET AUDIOVISUELLE)



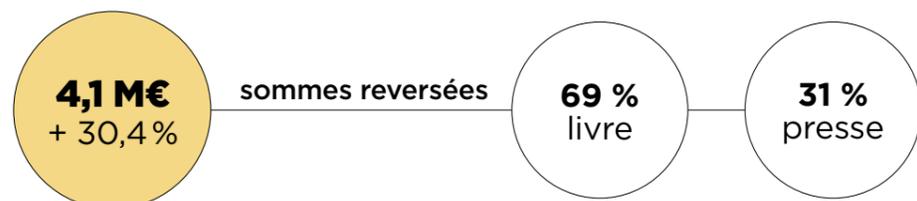
Deux répartitions ont eu lieu pour cette exploitation en 2024, en avril (15,9 M€) et en décembre (8,6 M€).

3 485 titres de presse et programmes audiovisuels et 700 éditeurs français ont été concernés sur l'ensemble de ces deux répartitions.

Sur le montant global, 42 464 € ont directement été versées à l'ADAGP pour reversement aux auteurs d'images qu'elle représente.

RÉPARTITION NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE

LIVRES ET PRESSE



Cette répartition a concerné 16 100 œuvres françaises, dont 14 100 livres, 2 000 titres de presse et 480 éditeurs

Les livres (para)scolaires, universitaires et professionnels représentaient **57 % des publications** concernées par cette distribution

469 770 €, soit 12 % des sommes réparties ont été reversés directement à l'AVA au titre des auteurs d'images que représentent les sociétés qui la composent.

AVA/Société des Arts Visuels Associés – SCAM/Société Civile des Auteurs Multimédia – SEAM/Société des Éditeurs et Auteurs de Musique – SOFIA/ Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit

COPIE PAPIER DE LIVRES ET DE PRESSE

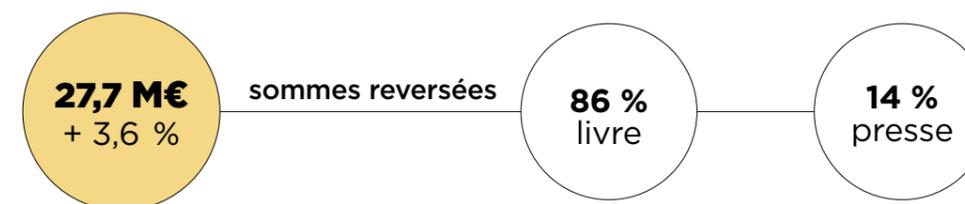
LIVRES ET PRESSE

Pour la copie papier, les sommes perçues sont réparties, après prélèvement des frais de gestion du CFC, entre les œuvres déclarées par les organisations, en fonction du nombre total de pages copiées pour chaque publication et de la catégorie à laquelle elle appartient.

Les principes de distribution des droits reposent sur des taux de partage définis selon les types d'œuvres (7 catégories de livres et 7 catégories de presse), la nature des contenus (texte ou image) et les ayants droit concernés (éditeurs ou auteurs).

Les droits revenant aux éditeurs leurs sont directement adressés par le CFC.

Les droits revenant aux auteurs leur sont généralement versés par leurs éditeurs mais peuvent aussi, selon le choix formulé par l'éditeur ou par l'auteur dans un cas spécifique, leur être reversés via une société d'auteurs qui les représente (AVA, SCAM, SEAM, SOFIA).



90 % des droits ont été versés à des publications éditées en France.

50 000 œuvres françaises (43 300 livres et 6 600 titres de presse) et 1 700 éditeurs français ont été concernés par cette répartition.

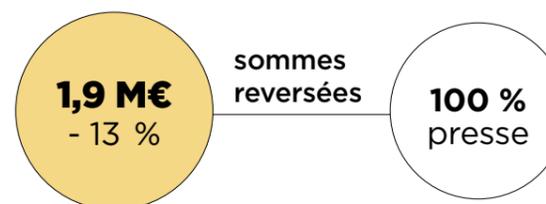
Pour le livre - 84 % des sommes réparties concernaient les livres (para)scolaires, universitaires et professionnels

Pour la presse - 65 % des droits sont revenus à la presse professionnelle et **29 %** à la presse grand public

1 464 118 €, soit **5,3 % des droits répartis** ont été directement reversés aux organismes de gestion collective français de l'écrit et de l'image pour reversement aux auteurs qu'ils représentent.

COPIE PRIVÉE NUMÉRIQUE DE LA PRESSE

PRESSE



22,75 %
presse nationale d'actualité (PNA)

20,99 %
presse régionale d'actualité (PRA)

15,57 %
presse magazine d'actualité (PMA)

24,96 %
presse magazine thématique et spécialisée (PMTS)

15,73 %
presse technique et professionnelle (PTP)

Pour la copie privée de la presse, les montants versés par Copie France au CFC sont d'abord répartis entre les différentes familles de presse selon des taux issus d'une étude Médiamétrie sur les usages. Les droits dus aux éditeurs leur sont ensuite versés selon des modalités de répartition définies au sein de chacune de ces familles.

SOMMES DUES AUX TITULAIRES DE DROITS

MONTANT (€) DES DROITS RÉPARTIS AU COURS DES RÉPARTITIONS INTERVENUES EN 2024 :

Reprographie	27 750 232
Numérique professionnel	24 472 277
Numérique pédagogique	4 069 497
Copie privée	1 903 606
TOTAL	58 195 612

DROITS (€) RÉGLÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2024 :

Reprographie	27 371 193
Numérique professionnel	26 722 722
Numérique pédagogique	4 269 279
Copie privée	2 712 243
TOTAL	61 075 437

DROITS (€) NON ENCORE RÉPARTIS AU 31/12/2024 :

	2024	2023	2022	2021	2020	≤ 2019
Reprographie	29 678 221	620 233	180 233	136 267	142 047	799 590
Numérique professionnel						
- droit d'auteur	16 287 452	40 785				
- droit voisin	203 109					
Numérique pédagogique	4 798 638	69 006	51 926	52 056	52 582	211 294
Copie privée	2 053 154	92 479	109 027	110 706	94 531	187 177
TOTAL	53 020 574	822 502	341 185	299 029	289 160	1 198 061

Les droits perçus avant 2024 et non encore répartis au 31 décembre 2024 sont les droits mis en réserve, certains droits en provenance d'OGC étrangers en attente de documentation ainsi que des sommes non documentées.

DROITS (€) RÉPARTIS NON ENCORE VERSÉS AU 31/12/2024 :

	2024	2023	2022	2021	2020	≤ 2019
Reprographie		2 319 785	1 252 725	862 403	774 798	3 562 517
Numérique professionnel	3 118 872	376 737	57 971	42 329	46 941	141 036
Numérique pédagogique		220 040	22 721	17 214	19 523	38 495
Copie privée		394 987	76 618	37 912	30 744	249 645
TOTAL	3 118 872	3 311 548	1 410 034	959 858	872 007	3 991 693

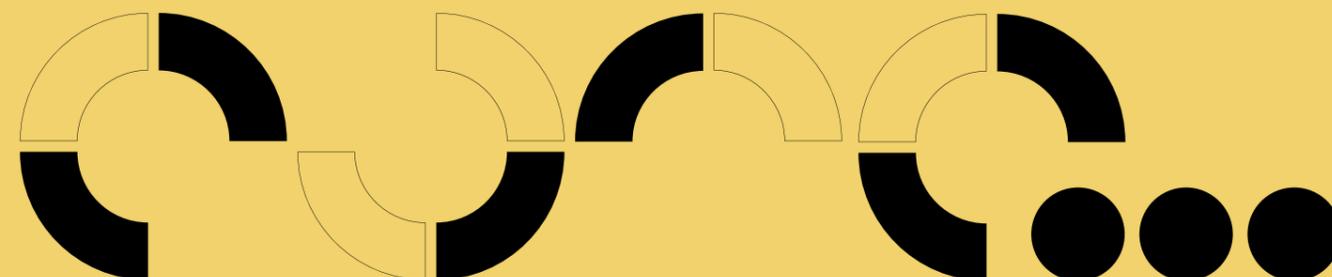
MOTIFS DU NON-RESPECT DES DÉLAIS DE VERSEMENT

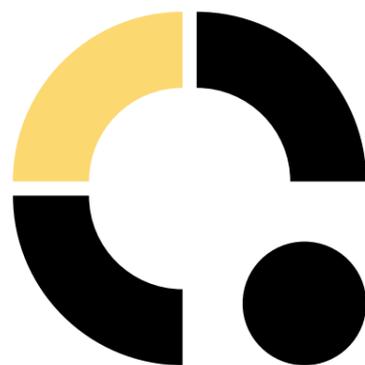
Ces motifs sont :

- le retard de transmission par les utilisateurs des éléments de déclarations des œuvres reproduites ;
- le retard de transmission par des organismes de gestion collective étrangers des éléments de déclaration des œuvres utilisées ;
- le retard de transmission par les bénéficiaires de droits des éléments comptables permettant le versement des droits (factures de droits, coordonnées bancaires).

UTILISATIONS DES SOMMES NON RÉPARTIES

Les droits prescrits à fin 2024 s'élèvent à **559 290 €** ; ils sont affectés au financement d'actions culturelles.





relations avec les OGC français et étrangers

ART. R.321-14, II - 10° a-b-c-d sur la Transparence et les obligations d'information des OGC

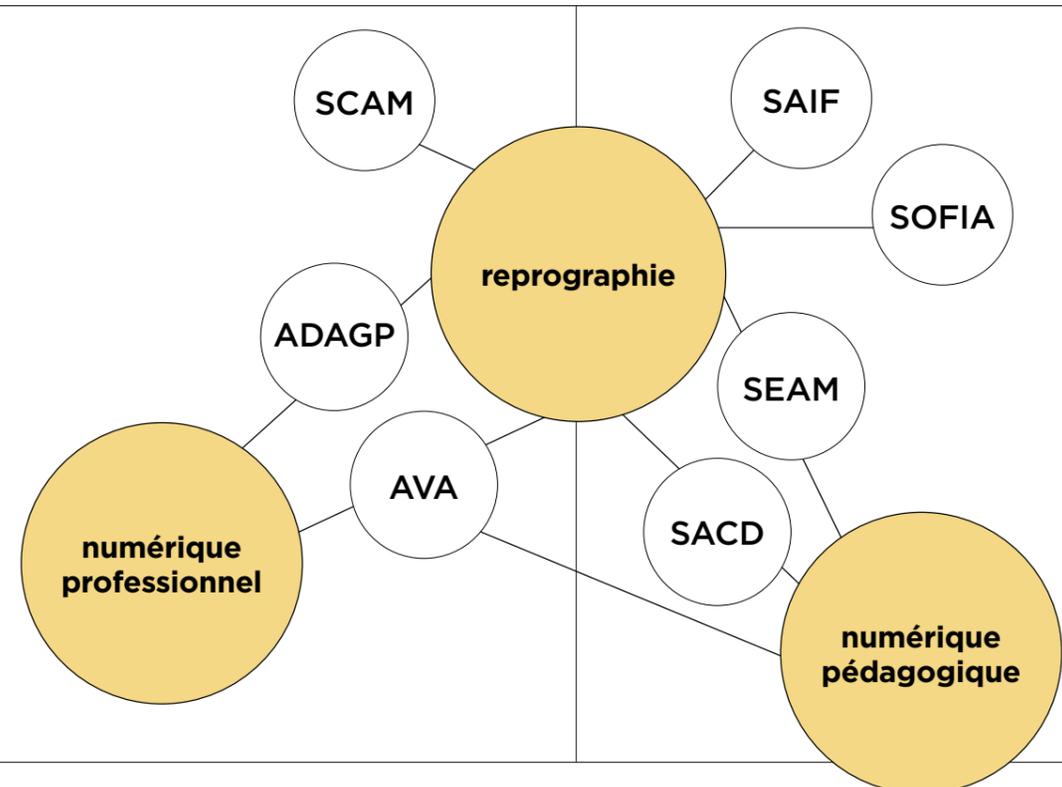
ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE FRANÇAIS

Le CFC a conclu des accords avec les autres organismes de gestion collective français (OGC) représentant essentiellement les auteurs de texte et d'image fixe ainsi que les auteurs et éditeurs de musique imprimée.

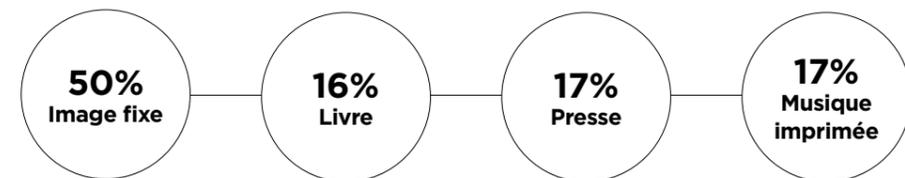
2 types d'accords lient le CFC à ces organismes :

1- Les OGC ont donné mandat au CFC afin qu'il les représente auprès des utilisateurs signataires d'une licence. Le CFC perçoit ainsi en leur nom les droits qui leur reviennent et leur reverse chaque année ces sommes.

2- Dans le cadre des modalités de répartition définies par les instances du CFC, certains montants sont reversés à ces OGC, à charge pour eux de les répartir entre les ayants droit de leur répertoire.



3,04 M€ reversés aux OGC français en 2024



SCAM — Société Civile des Auteurs Multimédia / **SAIF** — Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe / **SOFIA** — Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit / **ADAGP** — Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques / **AVA** — Société des Arts Visuels Associés / **SACD** — Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques / **SEAM** — Société des Éditeurs et Auteurs de Musique

ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE ÉTRANGERS

valoriser la rediffusion des contenus français à l'étranger et permettre l'utilisation d'œuvres étrangères en France

59 ACCORDS DE RÉCIPROCITÉ SIGNÉS DANS 34 PAYS ÉTRANGERS

Les accords de réciprocité conclus par le CFC avec ses homologues à l'étranger permettent d'encadrer et de valoriser les contenus français rediffusés dans ces pays à des fins pédagogiques et professionnelles. Ils permettent également au CFC d'autoriser les établissements d'enseignement et les entreprises français à utiliser des œuvres étrangères.

58 % des perceptions étrangères proviennent de pays francophones (Québec, Belgique, Suisse et Luxembourg)

ABDR (Brésil) / ACCESS (Canada) / CADRA (Argentine) / CAL (Australie) / CCC (États-Unis) / CEDRO (Espagne) / CEMPRO (Mexique) / CLA (Royaume-Uni) / CLASS (Singapour) / CLL (Nouvelle Zélande) / COPIBEC (Québec) / COPIEPRESSE (Belgique) / COPYRUS (Russie) / DALRO (Afrique du Sud) / FJÖLIS (Islande) / HKRRLS (Hong Kong) / ICLA (Irlande) / IPRO (éditeurs STM internationaux) / KOPINOR (Norvège) / KOPIOSTO (Finlande) / KOPIPOL (Pologne) / LITERAR-MECHANA (Autriche) / LUXORR (Luxembourg) / NLA (Royaume-Uni) / OSDEL (Grèce) / PMG (Allemagne) / PRO LITTERIS (Suisse) / REPROBEL (Belgique) / SAZOR (Slovénie) / SIAE - AIDRO (Italie) / STICHTING REPRORECHT (Pays-Bas) / SYNDIGATE (Moyen Orient, Afrique, Asie) / TEKST & NODE (Danemark) / VG WORT (Allemagne)

4,1 M€
PERÇUS EN 2024

des homologues du CFC, soit **6,1 %** des perceptions du CFC

33 % des droits perçus proviennent des **usages numériques** (+ 4,5 %)

67 % des droits perçus proviennent des **photocopies** (- 2,8 %)

3,2 M€
REVERSÉS EN 2024

aux homologues du CFC, soit **5,5 %** des sommes réparties par le CFC

REPROGRAPHIE

2,8 M€
PERÇUS DE 20 OGC ÉTRANGERS

représentant 8,8 % des perceptions du CFC au titre des photocopies à des fins pédagogiques et professionnelles

1,9 M€
reversés à 21 OGC étrangers

REDIFFUSION NUMÉRIQUE PROFESSIONNELLE

709 K€
PERÇUS DE 11 OGC ÉTRANGERS

représentant 2,5 % des perceptions du CFC au titre des rediffusions numériques à des fins professionnelles

727 K€
reversés à 8 OGC étrangers

REDIFFUSION NUMÉRIQUE PÉDAGOGIQUE

640 K€
PERÇUS DE 8 OGC ÉTRANGERS

représentant 11,8 % des perceptions du CFC au titre des rediffusions numériques à des fins pédagogiques

540 K€
reversés à 10 OGC étrangers

Le CFC est également présent dans les institutions internationales

Il siège au Board de l'IFRRO
(International Federation of Reproduction Rights Organisations) depuis 2016

Il est co-fondateur et siège au board de PDLN
(Presse Data Base and Licensing Network)
l'Association internationale dédiée à la gestion des droits de la presse depuis 2008

Il participe activement aux travaux de l'OMPI
(Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle)
au sein du groupe de développement pour l'Afrique et au Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

MONTANTS (€) REÇUS ET VERSÉS À D'AUTRES OGC EN 2024

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE		NUM PRO		NUM PÉDAGO		COPIE PRIVÉE	
		REÇU	VERSÉ	REÇU	VERSÉ	REÇU	VERSÉ	REÇU	VERSÉ
ADAGP	France		65 783		42 464				
AVA	France		710 228				666 828		
COPIE FRANCE	France							2 822 205	
SACD	France		147 704				36 765		
SAIF	France		26 134						
SCAM	France		506 225						
SEAM	France		480 201				47 059		
SOFIA	France		313 539						
ACCESS COPYRIGHT	Canada	14 771	10 013						
CAL	Australie	56 986	3 784	968		8 122	1 285		
CCC	États-Unis	24 210	472 106	18 372		5 091	134 294		
CEDRO	Espagne	107 399	161 677	1 566	12 011	10 518	11 637		
CLA	Grande-Bretagne	152 159	653 599	41 398	81 940	40 764	148 563		
CLNZ	Nouvelle Zélande	696	2 706						
COPIBEC	Canada (Québec)	860 498	65 863		316	342 996	9 028		
COPIEPRESSE	Belgique			11 827	55 213				
COPYDAN WRITING	Danemark	133 394	1 100						
DALRO	Afrique du Sud	2 887	1 640						
ICLA	Irlande	23 469	1 610						
IPRO	Pays-Bas	123 799			374 994		131 237		
KOPINOR	Norvège	226 307	643						
KOPIOSTO	Finlande	36 260	367	2 889		6 097			
LITERAR-MECHANA	Autriche	39 750	884						
LUXORR	Luxembourg	49 367	9 823	37 550	1 488				
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	77 592	55 499	310 368	188 785		10 144		
OSDEL	Grèce		5 742				514		
PMG	Allemagne			115 645					
PROLITTERIS	Suisse	358 045	109 784	59 926	12 438	59 926	41 296		
REPROBEL	Belgique	324 023	185 400	124 437		166 087	51 704		
SIAE	Italie		50 587						
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	43 795	15 007						
VG WORT	Allemagne	117 591	116 752						
TOTAL		2 772 998	4 174 399	724 945	769 650	639 601	1 290 354	2 822 205	0

RETENUES (€) EFFECTUÉES AU COURS DES RÉPARTITIONS INTERVENUES EN 2024 SUR LES DROITS RÉPARTIS AUX AUTRES OGC :

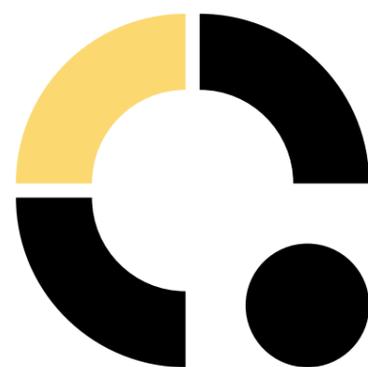
ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
ADAGP	France	1 588	5 232		
AVA	France	60 895		37 394	
SACD	France	5 787			
SAIF	France	602			
SCAM	France	21 359			
SEAM	France	41 513			
SOFIA	France	18 049			
ACCESS COPYRIGHT	Canada	905			
CCC	États-Unis	42 238		12 114	
CAL	Australie	338		116	
CEDRO	Espagne	14 462	2 330	1 050	
CLA	Grande-Bretagne	58 058	13 805	13 402	
CLNZ	Nouvelle Zélande	242			
COPIBEC	Canada (Québec)	5 878	40	814	
COPIEPRESSE	Belgique		13 793		
COPYDAN WRITING	Danemark	98		7	
COPYRUS	Russie	3 485			
DALRO	Afrique du Sud	146	1		
ICLA	Irlande	144			
IPRO	Pays-Bas	98	46 206	11 839	
KOPINOR	Norvège	57			
KOPIOSTO	Finlande	33			
LITERAR-MECHANA	Autriche	79			
LUXORR	Luxembourg	877	345		
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	4 956	23 574	915	
OSDEL	Grèce	513		46	
PROLITTERIS	Suisse	9 817	2 872	3 725	
REPROBEL	Belgique	16 486		4 664	
SIAE	Italie	4 382			
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	1 339			
SYNDIGATE	États-Unis		7 422		
VG WORT	Allemagne	10 426			
TOTAL		324 850	115 619	86 087	0

RETENUES (€) EFFECTUÉES AU COURS DES RÉPARTITIONS INTERVENUES EN 2024 SUR LES DROITS VENANT D'AUTRES OGC :

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
COPIE FRANCE	France				56 241
ACCESS COPYRIGHT	Canada	1 116			
CCC	États-Unis	1 301	1 820	61	
CEDRO	Espagne	1 605	172	343	
CLA	Grande-Bretagne	6 679	4 826	1 566	
CLASS	Singapour				
CLNZ	Nouvelle Zélande	31			
COPIBEC	Canada (Québec)	39 272		14 661	
COPIEPRESSE	Belgique				
COPYDAN WRITING	Danemark	5 381			
CAL	Australie	2 369	233	521	
DALRO	Afrique du Sud	40			
IPRO	Pays-Bas	1 158			
ICLA	Irlande	95			
KOPINOR	Norvège	2 477			
KOPIOSTO	Finlande	313	386	447	
LITERAR-MECHANA	Autriche	422			
LUXORR	Luxembourg	1 341	3 823		
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	1 273	30 672		
OSDEL	Grèce				
PMG	Allemagne		18 088		
PROLITTERIS	Suisse	4 173	6 011	2 267	
REPROBEL	Belgique	8 028	11 301	6 480	
SIAE	Italie				
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	698			
VG WORT	Allemagne	1 505			
TOTAL		79 278	77 330	26 347	56 241

DROITS (€) VENANT D'AUTRES OGC RÉPARTIS AUX ÉDITEURS FRANÇAIS AU COURS DES RÉPARTITIONS INTERVENUES EN 2024 :

ORGANISME	PAYS	REPROGRAPHIE	NUM PRO	NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
COPIE FRANCE	France				1 903 606
ACCESS COPYRIGHT	Canada	25 370			
CCC	États-Unis	29 573	14 768	1 174	
CEDRO	Espagne	68 510	1 394	6 605	
CLA	Grande-Bretagne	151 784	39 165	30 124	
CLASS	Singapour				
CLNZ	Nouvelle Zélande	704			
COPIBEC	Canada (Québec)	855 802		281 957	
COPIEPRESSE	Belgique				
COPYDAN WRITING	Danemark	28 857			
CAL	Australie	52 211	1 878	10 017	
DALRO	Afrique du Sud	899			
IPRO	Pays-Bas	53 804			
ICLA	Irlande	2 154			
KOPINOR	Norvège	100 155			
KOPIOSTO	Finlande	10 453	3 129	8 589	
LITERAR-MECHANA	Autriche	19 602			
LUXORR	Luxembourg	58 921	31 025		
NLA MEDIA ACCESS	Grande-Bretagne	28 939	248 927		
OSDEL	Grèce				
PMG	Allemagne		145 763		
PROLITTERIS	Suisse	192 778	48 781	43 596	
REPROBEL	Belgique	114 957	91 712	124 632	
SIAE	Italie				
STICHTING REPRORECHT	Pays-Bas	31 824			
VG WORT	Allemagne	68 011			
TOTAL		1 895 308	626 543	506 693	1 903 606



coût et financement de la gestion

ART. R.321-14, II - 8° a-d-e-f
sur la Transparence et les obligations
d'information des OGC

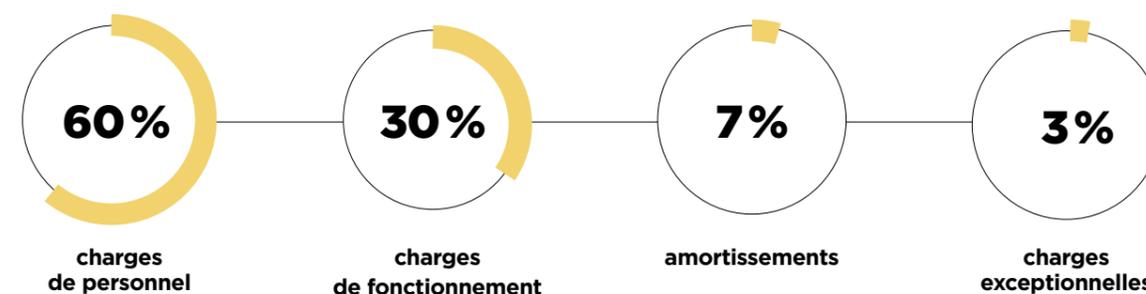
COÛT DE LA GESTION DES DROITS

Le montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers pour l'année 2024 est de **8 603 725 €**.

Les ressources utilisées pour couvrir ces coûts sont d'une part, les prélèvements sur droits (5 683 355 €) et d'autre part, les produits financiers, les autres produits exceptionnels et les produits de services (2 920 370 €).

CHARGES DE GESTION CFC

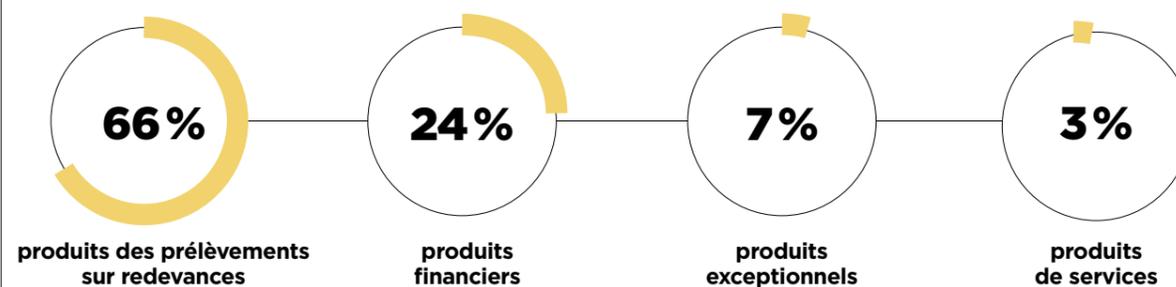
TOTAL : **8,6 M€**



PRODUITS PERMETTANT DE FINANCER LES CHARGES DE GESTION DU CFC

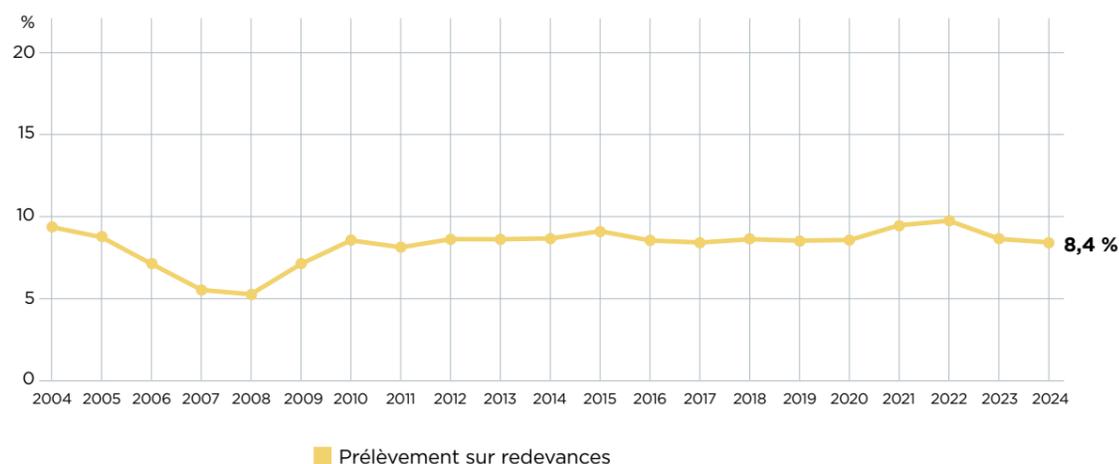
TOTAL : **8,6 M€**

Les charges de gestion du CFC représentent 11,7 % des redevances facturées en 2024 (contre 11,4 % en 2023). Ces charges sont financées par les prélèvements sur les redevances (66 %) et par les autres produits du CFC (34 %).



TAUX DE PRÉLÈVEMENT SUR REDEVANCES

En 2024, le taux de prélèvement moyen du CFC était de 8,4 %, contre 8,6 % en 2023.



taux de prélèvement par exploitation

reprographie
et numérique
pédagogique
6,70 %

veille et numérique
professionnel
11,20 %

copie privée
3,0 %

droit voisin
4,50 %

ÉVOLUTION COMPARÉE DES REVENUS ET DES CHARGES

	RÉEL 2022 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	RÉEL 2024 (K€)	VARIATION 2024/2023
<i>Redevances facturées</i>	62 685	64 836	67 890	4,7 %
REVENUS				
Prélèvements des frais de gestion	6 104	5 652	5 683	0,5 %
Variation de la provision pour répartition	-6	1 522	-	-100,0 %
Production de services	285	285	252	-11,6 %
Produits financiers	1 128	1 458	2 029	39,2 %
Autres produits dont exceptionnel	159	320	640	100,2 %
TOTAL REVENUS	7 670	9 237	8 604	-6,9 %
CHARGES				
Charges de gestion	-7 630	-9 125	-8 318	-8,8 %
Charges financières	-13	-	-	-
Charges exceptionnelles	-27	-112	-286	155,4 %
TOTAL CHARGES	-7 670	-9 237	-8 604	-6,9 %

ÉVOLUTION DES CHARGES DE GESTION*

	RÉEL 2022 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	RÉEL 2024 (K€)	VARIATION 2024/2023
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et charges	4 699	5 533	5 075	-8,3 %
Provisions et divers	261	498	80	-84,0 %
TOTAL charges de personnel	4 960	6 031	5 155	-14,5 %
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Déplacements/missions/réceptions	100	89	93	4,6 %
Communication & affranchissement	320	392	179	-54,3 %
Abonnements et documentation	69	78	52	-33,0 %
Frais et prestations informatiques	465	546	766	40,3 %
Locaux et entretien	566	681	719	5,6 %
Sous-traitance de gestion	101	98	88	-10,6 %
Autres frais de gestion	611	736	558	-24,2 %
Impôts et taxes	49	78	154	98,1 %
TOTAL charges de fonctionnement	2 280	2 698	2 609	-3,3 %
AMORTISSEMENTS				
Aménagements et mobilier	36	18	76	314,9 %
Équipement & logiciels informatiques	37	40	31	-22,3 %
Développements informatiques	317	338	447	32,5 %
TOTAL amortissements	390	396	554	40,0 %
TOTAL GÉNÉRAL	7 630	9 125	8 318	-8,8 %

* hors Charges financières et exceptionnelles

TAUX DE PRÉLÈVEMENT PAR EXPLOITATION

	RÉEL 2022 (K€)	RÉEL 2023 (K€)	RÉEL 2024 (K€)	VARIATION 2024/2023
EXPLOITATIONS				
Reprographie et numérique pédagogique	9,23 %	7,69 %	6,70 %	-12,9 %
Veille et numérique professionnel	11,53 %	10,97 %	11,20 %	2,10 %
Copie privée	3,0 %	3,0 %	3,0 %	0 %
Droit voisin	-	-	4,50 %	-

ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS ET PRODUITS DE GESTION DEPUIS 2004 :

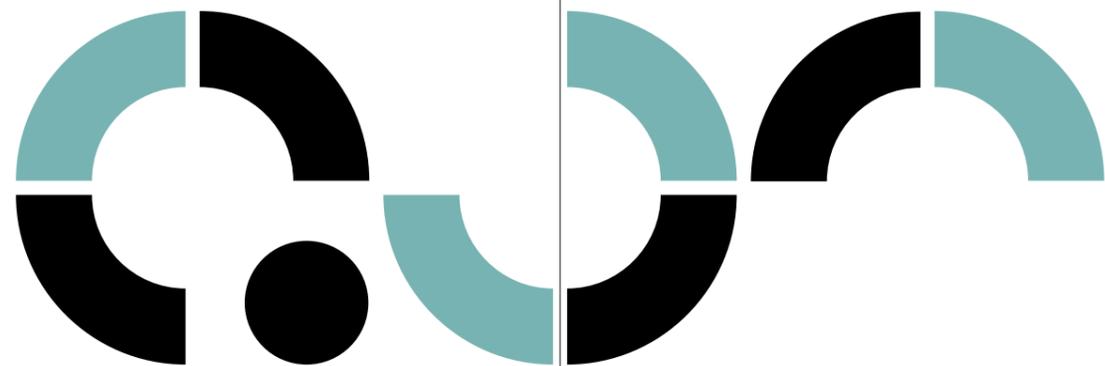
	REDEVANCES FACTURÉES (M€) A	PRODUITS DE PRÉLÈVEMENTS (M€) B	PRODUITS FINANCIERS (M€) C	PRODUITS DE SERVICE (Hermès) (M€) D	TOTAL DES PRODUITS (hors except.) B+C+D (M€) E	PRÉLÈVEMENT SUR REDEVANCES B/A	PRODUITS (hors except.) SUR REDEVANCES E/A
2004	24,60	2,3	1,1	-	3,40	9,3%	13,8%
2005	27,40	2,4	1,0	-	3,40	8,8%	12,4%
2006	30,90	2,2	1,3	-	3,50	7,1%	11,3%
2007	36,40	2,0	1,9	-	3,90	5,5%	10,7%
2008	38,30	2,0	2,4	-	4,40	5,2%	11,5%
2009	40,70	2,9	1,6	-	4,50	7,1%	11,1%
2010	43,30	3,7	1,1	-	4,80	8,5%	11,1%
2011	45,70	3,7	1,3	-	5,00	8,1%	10,9%
2012	45,40	3,9	1,2	0,10	5,20	8,6%	11,4%
2013	48,80	4,2	1,2	0,23	5,63	8,6%	11,5%
2014	49,80	4,3	1,3	0,24	5,84	8,6%	11,7%
2015	51,90	4,7	1,1	0,26	6,06	9,1%	11,7%
2016	52,70	4,5	1,0	0,28	5,78	8,5%	11,0%
2017	54,90	4,6	1,0	0,28	5,88	8,4%	10,7%
2018	56,90	4,9	1,1	0,27	6,27	8,6%	11,0%
2019	57,70	4,9	1,2	0,27	6,37	8,5%	11,0%
2020	57,30	4,9	1,0	0,29	6,19	8,6%	10,8%
2021	60,50	5,7	1,1	0,29	7,09	9,4%	11,7%
2022	62,70	6,1	1,1	0,29	7,49	9,7%	11,9%
2023	64,80	5,6	1,5	0,29	7,39	8,6%	11,4%
2024	67,89	5,7	2,0	0,25	7,95	8,4%	11,7%

MONTANT DES DÉDUCTIONS SUR LES REVENUS ET COÛT DE LA GESTION

	REPROGRAPHIE	NUM PRO		NUM PÉDAGO	COPIE PRIVÉE
		DROIT D'AUTEUR	DROIT VOISIN		
REDEVANCES 2024 (€)	31 620 405	27 760 815	217 587	5 440 190	2 850 712
Frais de gestion COPIE FRANCE					-28 507
Montant affecté à des œuvres culturelles					-705 551
Reversement direct OGC				-280 882	
Sommes 2024 non réglées	-265 869	-749 523	-4 907	-65 650	
Sommes antérieures répartissables	455 081	971 886		49 603	
Sommes encaissées répartissables	31 809 617	27 983 178	212 680	5 143 261	2 116 654
Prélèvement pour frais de gestion	2 131 396	3 134 266	9 571	344 623	63 499
Taux moyen de prlv. pour frais de gestion	6,7%	11,2%	4,5%	6,7%	3%
TOTAL À DISTRIBUER	29 678 221	24 848 912	203 109	4 798 638	2 053 155



états financiers



ART. R.321-14, II - 1°
sur la Transparence et les obligations
d'information des OGC

BILAN ACTIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024 (en €)

DÉTAIL DES POSTES	31.12.2024		31.12.2023	
	BRUT	AMORTIS. ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
CAPITAL SOUSCRIT NON-APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	2 211 228	580 949	1 630 279	535 874
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11 725	8 221	3 505	312 248
Avances et acomptes sur immos				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil				
Autres immobilisations corporelles	873 354	178 309	695 045	683 430
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participation évaluée selon méthode équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	150		150	150
Prêts				
Autres immobilisations financières	170 065		170 065	246 149
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 266 522	767 479	2 499 044	1 777 851
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS				
Matières premières & approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés/commandes				
CRÉANCES (3)				
Clients et comptes rattachés	7 293 639		7 293 639	9 371 839
Autres créances	2 647 004		2 647 004	2 337 513
Capital souscrit appelé, non versé				
TRÉSORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	429 028		429 028	429 028
Disponibilités	66 544 693		66 544 693	64 010 030
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	276 073		276 073	123 370
TOTAL ACTIF CIRCULANT	77 190 437		77 190 437	76 271 780
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	80 456 959	767 479	79 689 480	78 049 631

Renvois :

- (1) Dont droit au bail :
- (2) Dont part à moins d'un an :
- (3) Dont part à plus d'un an :

1 513 818,00

BILAN PASSIF

Du 01/01/2024 au 31/12/2024 (en €)

DÉTAIL DES POSTES	31.12.2024	31.12.2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (Dont versé : 64 320)	64 320	64 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	84 180	84 180
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Situation Nette	148 500	148 660
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	148 500	148 660
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits émissions titres particip.		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	238 000	528 165
Provisions pour charges	402 451	370 598
TOTAL PROVISIONS	640 451	898 763
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)	334	348
Avanc. & acptes reçus/com. en cours		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	19 094 099	19 769 535
Dettes fiscales et sociales	1 729 746	1 868 335
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	58 076 351	55 363 991
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	78 900 530	77 002 208
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	79 689 480	78 049 631
Renvois :		
(1) Dettes :		
à plus d'un an		
à moins d'un an	78 900 530,00	77 002 208,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024 (en €)

	FRANCE	EXPORTATION	31.12.2024 TOTAL	31.12.2023 TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Production vendue - services	251 523		251 523	284 694
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	251 523		251 523	284 694
Subventions d'exploitation				
Production immobilisée			88 600	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			338 165	1 800 772
Autres produits			5 695 631	5 661 972
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			6 373 919	7 747 438
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Autres achats et charges externes			2 399 313	2 566 995
Impôts, taxes et versements assimilés			153 743	77 596
Salaires et traitements			3 438 707	3 883 172
Charges sociales			1 636 527	1 649 177
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...			553 941	395 674
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...			79 853	498 165
Autres charges			56 002	53 728
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			8 318 085	9 124 507
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 944 166	-1 377 069
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés			2 017 488	1 444 772
Reprises sur provisions et transferts de charges				8 885
Différences positives de change			11 158	4 651
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			2 028 646	1 458 308
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			2 028 646	1 458 308
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+V-VI)			84 480	81 239
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			201 160	30 494
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII			201 160	30 494
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			252 910	38 274
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			32 730	73 459
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII			285 640	111 733
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-84 480	-81 239
TOTAL DES PRODUITS			8 603 725	9 236 240
TOTAL DES CHARGES			8 603 725	9 236 240
Renvois :				
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :				17 942,00
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :			29 451,00	38 274,00

SOMMES DÉDIÉES AUX ACTIONS CULTURELLES

LE SECTEUR DU LIVRE

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Report 2018	1132,06 €					
Affecté 2019	183 970,35 €					
Report 2019	40 999,67 €	13 666,56 €				
Affecté 2020	1 302 054,83 €	284 018,83 €				
Report 2020	119 354,55 €	39 784,85 €	39 784,85 €			
Affecté 2021	252 546,07 €	84 182,02 €	84 182,02 €			
Report 2021	-933,23 €	-311,08 €	-311,08 €	-311,08 €		
Affecté 2022	215 792,09 €	71 930,70 €	71 930,70 €	71 930,70 €		
Report 2022	-10 018,12 €	-3 339,37 €	-3 339,37 €	-3 339,37 €		
Affecté 2023	231 480,00 €	77 160,00 €	77 160,00 €	77 160,00 €		
Report 2023	2 707,12 €		902,37 €	902,37 €	902,37 €	
Affecté 2024	221 636,74 €		73 878,91 €	73 878,91 €	73 878,91 €	
Report 2024	21,53 €			7,18 €	7,18 €	7,18 €
Affecté 2025	359 242,00 €			119 747,33 €	119 747,33 €	119 747,33 €
TOTAL	493 271,88 €	269 407,12 €	220 221,53 €	268 356,42 €	194 535,80 €	119 754,51 €

LE SECTEUR DE LA PRESSE

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Report 2018	627 960,16 €					
Affecté 2019	560 779,72 €					
Report 2019	-82 835,67 €					
Affecté 2020	783 426,54 €	261 142,18 €				
Report 2020	620 272,27 €	206 757,42 €	206 757,42 €			
Affecté 2021	675 864,98 €	225 288,32 €	225 288,32 €			
Report 2021	265 921,50 €	88 640,50 €	88 640,50 €	88 640,50 €		
Affecté 2022	759 996,35 €	253 332,12 €	253 332,12 €	253 332,12 €		
Report 2022	133 059,54 €	44 353,18 €	44 353,18 €	44 353,18 €		
Affecté 2023	765 860,65 €	255 286,88 €	255 286,88 €	255 286,88 €		
Report 2023	102 518,42 €		34 172,81 €	34 172,81 €	34 172,81 €	
Affecté 2024	624 896,17 €		208 298,72 €	208 298,72 €	208 298,72 €	
Report 2024	35 252,98 €			11 750,99 €	11 750,99 €	11 750,99 €
Affecté 2025 Copie privée /Copie France	705 551,20 €			235 183,73 €	235 183,73 €	235 183,73 €
Affecté 2025 Réserve prescrite copie privée	200 048,19 €			66 682,73 €	66 682,73 €	66 682,73 €
TOTAL	1 035 160,54 €	1 073 658,42 €	884 084,21 €	855 729,05 €	556 088,99 €	313 617,46 €

AIDES ACCORDÉES AUX ACTIONS CULTURELLES EN 2024

LE SECTEUR DU LIVRE

ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE	ACTION SOUTENUE	AIDE ACCORDÉE
SCELF - Soc civile des éditeurs de langue française	Rencontres de l'Audiovisuel - adaptation livre / audiov.	8 000,00 €
	Shoot the book! Cannes - adaptation livre / cinéma	3 000,00 €
	Shoot the book! Séries Mania - adaptation livre /séries	3 000,00 €
LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS DE JEUNESSE	Voyage de jeunes auteurs à la foire de Bologne	8 000,00 €
LECTURES PLURIELLES	Actions envers le jeune public	6 000,00 €
	Diffusion des œuvres françaises à l'étranger	3 500,00 €
	Journée professionnelle	2 000,00 €
LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE	Concours de lecture à voix haute CM1 et CM2	30 000,00 €
ELECTRE	Grand prix des bibliothèques Livres Hebdo	4 000,00 €
LE LIVRE À METZ	Actions envers le jeune public (50 % livre)	2 500,00 €
LA PLUME DE PAON	Rencontres francophones du livre audio 2024	4 000,00 €
RÉPARER LE LANGAGE, JE PEUX	Éducation du jeune public à l'écriture et à la lecture	9 000,00 €
PARIS LIVRES ÉVÉNEMENTS	Actions envers les scolaires,	70 000,00 €
	Actions envers les professionnels	10 000,00 €
KIT CULTURE	Actions envers le jeune public	2 300,00 €
IMPRESSIONS D'EUROPE	Actions envers les scolaires	2 500,00 €
LE PEN CLUB	Rencontres, débats, colloques professionnels	4 000,00 €
PLATEFORME CULTURE	Livrodrome : Attraction littéraire itinérante pour le jeune public	5 000,00 €
MANGE LIVRES	Actions envers les scolaires	2 000,00 €
MAISON DE LA POÉSIE DE RENNES	Actions envers les scolaires et les étudiants	3 500,00 €
FESTIVAL DU LIVRE JEUNESSE D'OCCITANIE	Actions envers les scolaires et le jeune public	3 500,00 €
FONTAINE O LIVRES	Tour d'Europe de l'édition indépendante	5 000,00 €
CEATL - Conseil européen des associations de traducteurs littéraires	Rencontres européennes de la traduction	3 000,00 €
PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN	Concours du jeune écrivain et ateliers d'inclusion sociale	3 000,00 €
SNE - Syndicat national de l'édition	Les assises du livre numérique	5 000,00 €
	La BD en classe	3 000,00 €
	Prix Vendredi : promotion littérature adolescente	2 000,00 €
AILF - Asso internat. des libraires franco-phones	Professionalisation des libraires,	3 000,00 €
	Promotion de la littérature francophone à l'étranger	1 500,00 €
EDRLAB	Digital publishing summit Europe	1 000,00 €
ATLAS - Association pour la promotion de la traduction littéraire	Ateliers de formation professionnelle	1 500,00 €
LIGUE DES AUTEURS PROFESSIONNELS	Information et professionalisation des auteurs	3 500,00 €
SLF - Syndicat de la librairie française	7° Rencontres nationales de la librairie	1 900,00 €
THÉÂTRE GARONNE	Festival L'Histoire à venir - Actions envers les publics jeunes et éloignés de la lecture	1 000,00 €
TOTAL		220 200,00 €

AIDES ACCORDÉES

LE SECTEUR DE LA PRESSE

ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE	ACTION SOUTENUE	AIDE ACCORDÉE
CFC - HUMAN	Outil de régulation des robots de Crawling	230 000,00 €
LE LIVRE À METZ	Actions envers le jeune public (50 % presse)	2 500,00 €
REPORTERS SANS FRONTIERES	Projet Spinoza (IA pour les journalistes)	10 000,00 €
CAIRN	Plateforme de diffusion de revues SHS françaises	145 000,00 €
JETS D'ENCRE	Expresso, marathon de création de médias	3 000,00 €
	Promotion de la presse d'initiative jeune	3 000,00 €
	Kaléido'scoop, concours de médias de jeunes	4 000,00 €
	Coquille, rencontre de jeunes journalistes	3 000,00 €
JOURNALISME ET CITOYENNETÉ	Assises du journalisme de Tours	45 000,00 €
	Assises du journalisme de Bruxelles	45 000,00 €
QUAIS DU POLAR	Classe reporters	3 300,00 €
15-38 RÉSEAU MED	La Caravane des médias	6 400,00 €
TOUT À TOUT	Formation aux métiers du journalisme	4 000,00 €
CLUB DE LA PRESSE HAUTS DE FRANCE	Éducation aux médias auprès des scolaires	6 000,00 €
	Soutien aux journalistes	8 000,00 €
MAIRIE DE BAYEUX	Prix Bayeux : éducation aux médias auprès du jeune public	12 000,00 €
	Soutien aux professionnels du journalisme	16 000,00 €
LE PRESS CLUB DE FRANCE	Soutien au métier de journaliste	6 000,00 €
JOURNALISTES EN FESTIVAL	Festival Internat. du Journalisme : transmission des compétences	700,00 €
	Festival Internat. du Journalisme : éducation aux médias	2 400,00 €
	Festival Internat. du Journalisme : participation des journalistes	9 400,00 €
CARTOONING FOR PEACE	Formation des dessinateurs et interventions pédagogiques	2 300,00 €
	Soutien international aux dessinateurs menacés	4 800,00 €
	Exposition de dessins itinérante	3 900,00 €
CDJM - Conseil de déontologie journalistique et de médiation	Actions de défense envers les professionnels de la presse	6 000,00 €
SNPAR - Syndicat national de la presse agricole et rurale	Congrès annuel 2024	6 000,00 €
LE MONDE - LE NOUVEL OBS - TÉLÉRAMA	Festival MOT' pour mots : actions envers les publics scolaires	2 000,00 €
LIVE STORIES	Live Magazine : éducation aux médias scolaires	45 000,00 €
CPLJ93 - Centre de Promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis	Éducation aux médias scolaires et jeune public	51 250,00 €
PRIX ALBERT LONDRES	Prix, bourses et éducation aux médias	38 000,00 €
DES LIVRES COMME DES IDÉES	Averroes junior - éducation aux médias	8 900,00 €
LE LABO DES HISTOIRES	Ateliers d'écriture journalistique - éducation aux médias	3 900,00 €
LES SURLIGNEURS	Rencontres professionnelles	6 100,00 €
PRENONS LA UNE	Festival professionnel de femmes journalistes	2 300,00 €
SPEPS - Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé	Grand prix éditorial - 25 ans	12 000,00 €
LA CHANCE	Actions d'éducation aux médias	19 200,00 €
	Formation des journalistes	9 400,00 €
MÉDIAVIVANT	Éducation populaire aux médias	8 500,00 €
CLUB DE LA PRESSE OCCITANIE	Les 40 ans du Club - soutien aux journalistes	8 600,00 €
	Programme Esprit'Critik : éducation aux médias	11 400,00 €
FONDATION VOLTAIRE	Concours national de revues de presse Be My Media	3 000,00 €
FNPS - Fédération nationale de la presse d'information spécialisée	Les 50 ans de la FNPS	12 000,00 €
APEM - Association pour l'éducation aux médias	Concours Europorters	7 000,00 €
TERAGIR	Concours Jeunes reporters pour l'environnement	35 000,00 €
ENTRE LES LIGNES	Ateliers d'éducation aux médias et formation	11 000,00 €
ASSOCIATION 99	Actions d'éducation aux médias	1 800,00 €
TOTAL		884 050,00 €

Toutes ces actions font l'objet d'une publication sur un site commun à l'ensemble des OGC : www.aidescreation.org
La mise à jour de ce site est effectuée dans le courant de l'été pour la plupart des OGC - dont le CFC - après la tenue des assemblées générales.

AIDES VERSÉES AUX ACTIONS CULTURELLES EN 2024

LE SECTEUR DU LIVRE

ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE	ACTION SOUTENUE	AIDE VERSÉE
AETI - Assoc. des éd. de Tahiti et des îles	Salon Lire en Polynésie, Le livre partout et pour tous	7 500,00 €
LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS DE JEUNESSE	Emergences 2023	3 200,00 €
FIPADOC	Doc à la page !	6 000,00 €
ENSSIB - École nationale sup. des sciences de l'information et des bibliothèques	Biennale du numérique 2023	1 000,00 €
FERRAILLE PRODUCTION	Actions et formations éducation artistique et culturelle	3 000,00 €
PAROLES INDIGO	Actions envers le jeune public/Rencontres professionnelles	3 500,00 €
UN ARTISTE à L'ÉCOLE	Intervention d'artistes dans les écoles (37,5 % livre)	3 000,00 €
FESTIVAL GRIBOUILLIS	Journée professionnelle	3 000,00 €
COLLECTIF JOB	Éducation populaire - Les rencontres du papier et du livre	700,00 €
CAFÉS LITTÉRAIRES DE MONTÉLIMAR	Actions envers les scolaires et le jeune public Rencontres professionnelles/formation	3 000,00 €
LA CHARTE DES AUTEURS ET ILLUSTRATEURS DE JEUNESSE	Voyage professionnel à la foire de Bologne 2024	8 000,00 €
LA PLUME DE PAON	Rencontres francophones du livre audio	4 000,00 €
PARIS LIVRES ÉVÉNEMENTS	Actions envers les scolaires Actions envers les professionnels	80 000,00 €
SSELF - Soc civile des éditeurs de langue française	Rencontres de l'Audiovisuel - adaptation livre / cinéma Shoot the book! Cannes - adaptation livre / audiovisuel Shoot the book! Séries Mania - adapt. livre / séries	14 000,00 €
LE PEN CLUB	Rencontres, débats, colloques	4 000,00 €
RÉPARER LE LANGAGE, JE PEUX	Éducation du jeune public à l'écriture	9 000,00 €
Festival du livre jeunesse d'Occitanie	Programme d'éducation artistique et culturelle	3 500,00 €
MAISON DE LA POÉSIE DE RENNES	Actions envers les scolaires	3 500,00 €
PLATEFORME CULTURE	Livrodrome : Attraction littéraire itinérante jeune public	5 000,00 €
MANGE LIVRES	Journée scolaires	2 000,00 €
FONTAINE O LIVRES	Tour d'Europe de l'édition indépendante	5 000,00 €
SNE - Syndicat national de l'édition	Les assises du livre numérique, La BD en classe, Prix Vendredi : promotion œuvres et auteurs francophones	10 000,00 €
EDRLAB	Digital Publishing Summit Europe	1 000,00 €
AILF - Asso internationale des libraires francophones	Professionalisation des acteurs de la chaîne du livre Promotion de la littérature francophone à l'étranger	4 500,00 €
ATLAS - Asso pour la promotion de la trad. littéraire	Ateliers de formation professionnelle	1 500,00 €
PRIX DU JEUNE ÉCRIVAIN	Prix du jeune écrivain et ateliers d'inclusion sociale	3 000,00 €
SLF - Syndicat de la librairie française	7 ^e Rencontres nationales de la librairie	1 900,00 €
CEATL - Conseil européen des associations de traducteurs littéraires	Rencontres européennes de la traduction	3 000,00 €
LE LIVRE À METZ	Actions envers le jeune public (50 % livre)	2 500,00 €
LES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE	Concours de lecture à voix haute CM1 et CM2	30 000,00 €
LECTURES PLURIELLES	Actions envers le jeune public, Diffusion des œuvres françaises à l'étranger Journée professionnelle	11 500,00 €
ELECTRE	Grand prix des bibliothèques Livres Hebdo	4 000,00 €
THÉÂTRE GARONNE	Festival L'Histoire à venir - Actions envers les publics jeunes et éloignés de la lecture	1 000,00 €
LIGUE DES AUTEURS PROFESSIONNELS	Information et professionnalisation des auteurs	3 500,00 €
LES AMIS D'YVES CHALAND	Actions envers les scolaires et le jeune public	2 000,00 €
KIT CULTURE	Actions envers le jeune public La BD est dans le Pré	2 300,00 €
IMPRESSIONS D'EUROPE	Actions envers les scolaires	2 500,00 €
TOTAL		256 100,00 €

AIDES VERSÉES

LE SECTEUR DE LA PRESSE

ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE	ACTION SOUTENUE	AIDE VERSÉE
CFC - HUMAN	ORRC 3 (Outil de régulation des robots de Crawling)	184 781,23 €
CPLJ93 - Centre de Promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis	Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil Constellation professionnelle de la presse de jeunesse	50 000,00 €
SPEPS - Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé	Grand prix éditorial	12 000,00 €
LA CHANCE	Actions d'éducation aux médias Formation des journalistes	24 200,00 €
BE MY MEDIA	Concours de revues de presse	3 000,00 €
LE LABO DES HISTOIRES	Écriture journalistique : aide sociale à l'enfance	3 200,00 €
LILAVIE	Éducation aux médias Dossier pédagogique Éducation aux médias Collège Noisieux	7 040,00 €
UN ARTISTE A L'ÉCOLE	Intervention d'artistes dans les écoles (62,5 % presse)	5 000,00 €
LA FRICHE	Éducation aux médias et revue collective	5 000,00 €
LE CLUB DE LA PRESSE OCCITANIE	Esprit'Critik : éducation aux médias Femmes et médias	20 000,00 €
TERAGIR	Concours Jeunes reporters pour l'environnement	35 000,00 €
REPORTERS SANS FRONTIERES	Fonds d'assistance médias et journalistes Formation et réseau Journalism Trust Initiative	155 000,00 €
ENTRE LES LIGNES	Éducation aux médias et formation	12 000,00 €
SPPRO - Syndicat de la presse professionnelle	Victoires des médias d'information professionnelle 24 ^e édition	21 000,00 €
MÉDIATIVANT	Ateliers d'éducation populaire aux médias	8 500,00 €
FESTIVAL INTERNAT. QUAIS DU POLAR LYON	Classe reporters	3 300,00 €
TOUT À TOUT	Formation aux métiers du journalisme	4 000,00 €
CLUB DE LA PRESSE HAUTS DE FRANCE	Éducation aux médias, Soutien aux journalistes	14 000,00 €
JETS D'ENCRE	Festival Espresso, Promotion de la presse d'initiative jeune, Kaleido'scoop, Coquille	13 000,00 €
SNPAR - Syndicat national de la presse agricole et rurale	Congrès annuel 2024	6 000,00 €
JOURNALISTES EN FESTIVAL	Festival Internat. du Journalisme : transmission des compétences Festival Internat. du Journalisme : éducation aux médias Fest. Internat. du Journalisme : participation des journalistes	12 500,00 €
LE PRESS CLUB DE FRANCE	Soutien au métier de journaliste	6 000,00 €
15-38 RÉSEAU MED	La Caravane des médias	6 400,00 €
MAIRIE DE BAYEUX	Prix Bayeux : éducation aux médias Soutien aux professionnels du journalisme	28 000,00 €
CAIRN	Plateforme de diffusion de revues SHS françaises	145 000,00 €
CARTOONING FOR PEACE	Exposition de dessin itinérante Formation des dessinateurs et interventions pédagogiques Soutien international aux dessinateurs menacés	11 000,00 €
LE LIVRE À METZ	Actions envers le jeune public (50 % presse)	2 500,00 €
REPORTERS SANS FRONTIERES	Projet Spinoza (dév. outils IA fiables pour les journalistes)	10 000,00 €
LES SURLIGNEURS	Rencontres professionnelles	6 100,00 €
LIVE STORIES	Live Magazine : éducation aux médias	45 000,00 €
PRIX ALBERT LONDRES	Prix, bourses et éducation aux médias	38 000,00 €
JOURNALISME ET CITOYENNETÉ	Assises du journalisme de Tours Assises du journalisme de Bruxelles	90 000,00 €

DES LIVRES COMME DES IDÉES	Averroes junior - éducation aux médias	8 900,00 €
Le Monde - Le Nouvel Obs - Télérama	Festival MOT' pour mots : actions envers les publics scolaires	2 000,00 €
PRENONS LA UNE	Festival professionnel	2 300,00 €
CPLJ93 - Centre de Promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis	Éducation aux médias jeunesse : espace dédié pendant le Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil, rencontres thématiques tout au long de l'année	51 250,00 €
CDJM - Conseil de déontologie journalistique et de médiation	Actions de défense envers les professionnels de la presse	6 000,00 €
SPEPS - Syndicat de la Presse et de l'Édition des Professions de Santé	Grand prix éditorial - 25 ans	12 000,00 €
LA CHANCE	Actions d'éducation aux médias Formation des journalistes	28 600,00 €
LE CLUB DE LA PRESSE OCCITANIE	Les 40 ans du Club - soutien aux journalistes Programme Esprit'Critik : éducation aux médias	20 000,00 €
MEDIAVIVANT	Ateliers d'éducation populaire aux médias	8 500,00 €
APEM - Assoc. pour l'éducation aux médias	Concours Europorters	8 000,00 €
LE LABO DES HISTOIRES	Éducation aux médias	3 900,00 €
L'Alliance de la presse d'inform. générale	Caravane de l'information	24 000,00 €
TERAGIR	Concours Jeunes reporters pour l'environnement	35 000,00 €
APEM - Assoc. pour l'éducation aux médias	Concours Europorters	7 000,00 €
ENTRE LES LIGNES	Ateliers d'éducation aux médias et formation	11 000,00 €
FONDATION VOLTAIRE	Concours national de revues de presse Be My Media	3 000,00 €
FNPS - Fédération nationale de la presse d'information spécialisée	Les 50 ans de la FNPS	12 000,00 €
ASSOCIATION 99	Actions d'éducation aux médias	1 800,00 €
TOTAL		1 231 771,23 €

LES ACTIONS CULTURELLES EN 2024



réparer le langage, je peux / impressions d'europe / plateforme culture / mange livres / scelf (société civile des éditeurs de langue française) / la charte / lectures plurielles / les petits champions de la lecture / electre / la plume de paon / paris livre évènement / kit culture / pen club / maison de la poésie de rennes / festival du livre jeunesse d'occitanie / le livre à metz / fontaine o livres / conseil européen des associations de traducteurs littéraires / jets d'encre / reporters sans frontières / cairn / journalisme et citoyenneté / festival international quais du polar lyon / club de la presse hauts de france / 15-38 réseau med / tout à tout / prix du jeune écrivain / sne -syndicat national de l'édition / ailf (association internationale des libraires francophones) / edrlab / atlas (association pour la promotion de la traduction littéraire) / ligue des auteurs professionnels / prix bayeux / press club de france / journalistes en festival / syndicat des libraires françaises / l'histoire à venir (théâtre garonne) / le monde nouvel obs telerama / cartooning for peace / cdjm (conseil de déontologie journalistique et de médiation) / snpar (syndicat national de la presse agricole et rurale) / live stories / slpj 93 - salon du livre et de la presse jeunesse en seine-saint-denis / prix albert londres / des livres comme des idées / le labo des histoires / les surligneurs / prenons la une / speps - syndicat de la presse et de l'édition des professions de santé / la chance pour la diversité dans les médias / mediavivant / club de presse occitanie / fondation voltaire / fnps (fédération nationale de la presse d'information spécialisée) / apem (association pour l'éducation aux médias) / teragir / entre les lignes / association 99



TOUTE L'ÉQUIPE DU CFC À VOTRE SERVICE



Laurent MAILLE / Directeur général



RESSOURCES HUMAINES

ÉMILIE DUBOUT / Chargée de mission RH
LONA MELIS / Office manager

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

FABRICE CHOPLIN / Directeur
LYNDA BENYAHIAOUI / Responsable comptable
YVES TORDJEMAN / Comptabilité clients
BÉATRICE QUERO / Assistante comptable

DIRECTION JURIDIQUE

JULIEN BEAUPAIN / Directeur-DPO
AGNÈS DELFORGE / Juriste

SERVICE CONTRÔLE

CHRISTOPHE DOUMANDJI / Responsable du service
SARAH HELOU / Chargée de contrôle
ÉLISE GARRY / Chargée de contrôle
MAX BOIRE / Chargé de contrôle

DIRECTION RÉPARTITION

EMMANUELLE LAGRUE-BELLANGER / Directrice
CATHERINE MICHEL / Responsable répartition
KELVIN BONNAUD / Chargé de mission
FLORIAN MOREAU / Chargé de mission
CAMILLE BOUR / Chargée de mission

DIRECTION SYSTÈME D'INFORMATION

NICOLAS GILBERT / Chef de projet technique senior
FRANTZ ZELIE / Responsable informatique
GUILLAUME GALLAS / Chargé de suivi opérationnel

DIRECTION COMMUNICATION & ACTIONS CULTURELLES

ANOUK MARIENNEAU / Directrice
SARAH KAUKIAS / Chargée de mission
ANTOINE CLAUSS / Asst. comm. & actions culturelles - CM
ÉLISE KAMM / Chargée de communication multimédia

DIRECTION AYANTS DROIT ET AFFAIRES INTERNATIONALES

SANDRA CHASTANET / Directrice
AURÉLIE COURTOISIER / Resp. des relations ayants droit
ÉLISE BOEUF / Chargée de relations ayants droit

DIRECTION LICENCES PÉDAGOGIQUES

KATIA LABAYLE / Directrice
HERVÉ BORG / Directeur adjoint
BARTHÉLÉMY PAYEN / Responsable des relations universités
JÉRÉMY CAMPAGNE / Responsable de clientèle
JUDICAËL MAGUERES / Responsable de clientèle
ANNE-MARIE LANZA / Resp. de clientèle et des relations écoles
BERTHE KOUPELLE / Responsable de clientèle
SIDONIE VANNOORENBERGHE / Responsable de clientèle
MARIANNE BIANCHI / Chargée de clientèle
CHRISTELLE PISTIEN / Gestionnaire de contrats

DIRECTION DÉV. MARCHÉS NUMÉRIQUES

GUILLAUME CRISAFULLI / Directeur

DIRECTION LICENCES & BUSINESS

FRÉDÉRIQUE JOHNSON / Directrice
FRÉDÉRIC BESSON / Directeur adjoint
RENÉ-PATRICE ITOUA / Directeur conseil
CAROLE GABRIEL-JULLIEN / Directrice conseil
LAURENCE VINCENT-LINDER / Directrice conseil
JÉRÔME CRÉNEAU / Responsable conseil et développement
DAMIEN GIORDANO / Responsable conseil et développement
VICTOIRE HONKOU / Chargée de conseil et développement
ODETTE MONTEIRO / Responsable gestion de contrat
JUSTINE SADRE / Chargée de gestion contrat
ALEXANDRE SEDJERARI / Responsable ADV Service clients
LORRAINE BRIOT / Chargée de relation client
NOËLLA NZAZI / Chargée de relation client
ASHLEY DUDOUÉ / Chargée de projet marketing
ROSA ABI / Chef de projet digital

annexe états financiers



ART. R.321-14, II ALINÉA 1

C.F.C.

Annexe des Comptes
de l'exercice clos
le 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 79 689 480 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat comptable nul.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebutis	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	2 391 564	-	1 571 834	306 399	1 434 045	2 222 953
Total Immobilisations Incorporelles (I)	2 391 564	-	1 571 834	306 399	1 434 045	2 222 953
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	499 437	-	90 482	-	-	589 918
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	571 005	-	28 031	-	315 600	283 436
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	1 070 442	-	118 513	-	315 600	873 354
Total Général (I + II)	3 462 005	-	1 690 347	306 399	1 749 645	3 096 307

Immobilisations Financières	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebutis	
Participations évaluées selon méthode équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	150	-	-	-	-	150
Prêts & Autres Immobilisations financières	246 149	-	8 166	-	84 250	170 065
Total Général	246 299	-	8 166	-	84 250	170 215

Amortissements :

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
Incorporelles	1 543 441	479 773	1 434 045	589 170
Corporelles	387 012	106 898	315 600	178 309
TOTAL	1 930 453	586 671	1 749 646	767 479

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et site internet	Linéaire	3 à 5 ans
Plateformes dématérialisées	Linéaire	5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans

Dépréciations :

Dépréciation Actif Circulant	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Actifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	1 421 522
Autres Produits	Facture à Établir	17 900
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	990
Total		1 440 412

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		170 065	-	170 065
Clients douteux ou litigieux		1 183 701	1 183 701	-
Autres créances clients		6 109 939	6 109 939	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		7 510	7 510	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfiques	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 638 504	2 638 504	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		990	990	-
Charges constatées d'avance		276 073	276 073	-
Totaux		10 386 782	10 216 717	170 065

Evaluation des créances :

Créances douteuses

Les créances douteuses au 31/12/2024 s'élèvent à 1 286 K€ TTC, soit 1 172 K€ HT. Elles sont constituées de créances sur les co-contractants. Ces créances ne font pas l'objet de dépréciation, elles sont quasiment couvertes par un passif équivalent : pour le montant hors taxes en "Autres dettes" (redevances impayées à répartir), et pour le montant de la TVA en "Dettes fiscales".

Autres créances

Les autres créances au 31/12/2024 s'élèvent à 2 647 K€ et comprennent principalement un crédit de TVA à reporter de 2 334 K€.

PASSIF

Capitaux propres :

Libellé	Solde à L'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations		Solde à la Clôture
			+	-	
Capital Social	64 480			120	64 320
Réserve légale	-				-
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	84 180				84 180
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	-				-

Le capital est composé de 402 parts sociales de 160 € de valeur nominale.

Provisions pour Risques et Charges :

PROVISIONS	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Provisions pour litiges	263 165	-	263 165	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	370 598	31 853	-	402 451
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immos	-	-	-	-
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	-	-	-	-
Provision pour charges soc. et fisc. sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	265 000	48 000	75 000	238 000
TOTAUX	898 763	79 853	338 165	640 451

Les engagements de retraite de 402 451 euros ont été déterminés en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec salaires en fin de carrière (recommandation CNC n° 2003-R-01).

Les autres provisions pour risques et charges comprennent :

- une provision pour risque prud'hommel né au cours de l'exercice 2023 pour 190 000 euros.
- une provision pour risque liée à un licenciement contesté ayant abouti au versement d'une indemnité transactionnelle de 48 000 euros en février 2025.

État des Dettes :

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	334	334	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	19 094 099	19 094 099	-	-
Personnel et comptes rattachés	592 404	592 404	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	432 567	432 567	-	-
Impôts sur les bénéfiques	-	-	-	-
T.V.A.	646 117	646 117	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	58 657	58 657	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	58 076 351	58 076 351	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	78 900 530	78 900 530	-	-

Evaluation des dettes :

Fournisseurs et comptes rattachés

Parmi les dettes fournisseurs figurent les dettes vis à vis des "ayants droits", dettes arrêtées après répartition :

Dettes aux ayants droits correspondant aux factures reçues	2 995 K€
Dettes aux ayants droits après répartition, comptabilisées hors taxes correspondant aux factures à recevoir des ayants droits sur relevés adressés par le CFC	7 903 K€
Dettes aux ayants droits comptabilisées hors taxes correspondant aux montants bloqués et non distribués	7 421 K€
Total des dettes vis à vis des ayants droits	18 319 K€

Autres dettes

Les autres dettes se composent principalement des dettes aux ayants droits avant répartition pour leur montant HT, à savoir :

Redevances perçues en 2024 restant à répartir	53 021 K€
Redevances facturées et impayées (exercices 2011 à 2024)	1 169 K€
Redevances de plus de 10 ans dont les destinataires n'ont pu être identifiés, à affecter à des organismes culturels en vertu de l'article L324-17 du code de la propriété intellectuelle	792 K€
Quote-part de 25% provenant de la rémunération pour copie privée à affecter à des organismes culturels en vertu de l'article L324-17 du code de la propriété intellectuelle	1 603 K€
Autres redevances non mises en répartition	1 490 K€

Charges à Payer :

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	273 289
	Charges sociales	116 782
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	334
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	64 951
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	317 149
	Organismes Sociaux	128 262
	Autres charges fiscales	36 781
	Divers	-
Total		937 548

Engagements financiers :

Engagements donnés	Montant
Garantie bancaire sur première demande donnée au bailleur	210 380

Engagements reçus	Montant
Garantie sur première demande donnée par la banque	210 380

Nature des rémunérations	Droits restant à répartir au 31 décembre 2023 (1)	Perceptions de l'exercice 2024 (2)	Prélèvements pour la gestion en 2024 (3)	Montants affectés (art. L324-17) (4)	Montants affectés à des œuvres sociales ou culturelles (5)	Montants répartis aux ayants droit* (6)	Droits restant à répartir au 31 décembre 2024 (7) = (1+2) - (3+4+5+6)
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droit	20 457 962 €	33 339 119 €	3 488 460 €			28 541 774 €	21 766 847 €
Art. L.122-10	29 628 594 €	31 809 617 €	2 131 396 €	359 242 €		27 390 990 €	31 556 584 €
Art. L.311-1 Copie privée Part Editeurs de Presse	2 497 526 €	2 822 205 €	63 500 €	905 599 €		1 703 558 €	2 647 074 €
Total	52 584 082 €	67 970 941 €	5 683 355 €	1 264 841 €	0 €	57 636 322 €	55 970 504 €

* Les "montants affectés" s'entendent de l'inscription des sommes correspondantes au compte individuel de l'ayant droit

SOMMES PERÇUES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES AU 31 DÉCEMBRE 2024 - Art 131-3

Art.131-3	Sommes perçues mais non encore réparties	
	Montant	Année de perception
Rémunération des droits dont le gestion est confiée par les ayants droits- Total A	21 289 199	2024
	109 791	2023
	51 926	2022
	52 056	2021
	52 582	2020
	Antérieur à 2020	211 295
sous total 1	21 766 849	
Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi En application de l'article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	29 678 221	2024
	620 233	2023
	180 233	2022
	136 267	2021
	142 047	2020
	Antérieur à 2020	799 584
Sous total 2	31 556 584	
En application de l'Article L,311-1 (Copie privée des œuvres de l'écrit)	2 053 154	2024
	92 479	2023
	109 027	2022
	110 706	2021
	94 531	2020
	Antérieur à 2020	187 177
Sous total 3	2 647 074	
TOTAL 1+2+3	55 970 506	

SOMMES RÉPARTIES MAIS NON ENCORE VERSÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024 - Art 131-4

Art.131-4	sommés répartis mais non encore versés	
	Montant	Année de perception
Rémunération des droits dont le gestion est confiée par les ayants droits- Total A	3 118 872	2024
	596 777	2023
	80 692	2022
	59 543	2021
	66 465	2020
Droits antérieurs à 2020	179 530	
Sous total 1	4 101 878	
Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi		
En application de l'article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	2 319 785	2023
	1 252 725	2022
	862 403	2021
	774 798	2020
Droits antérieurs à 2020	3 562 517	
Sous total 2	8 772 228	
En application de l'Article L.311-1 (Copie privée des œuvres de l'écrit)		
	394 987	2023
	76 618	2022
	37 912	2021
	30 744	2020
Droits antérieurs à 2020	249 645	
Sous total 3	789 906	
TOTAL 1+2+3	13 664 012	

SOMMES VERSÉES EN 2024 - Art 131-5

Art 131-5	sommés versés en 2024	
	Montant	
Rémunération des droits dont le gestion est confiée par les ayants droits- Sous-Total 1	30 992 001	
Rémunération des droits dont la gestion est confiée en application de la loi		
En application de l'article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)	27 371 193	
Sous total 2	27 371 193	
En application de l'Article L.311-1 (Copie privée des œuvres de l'écrit)		
	2 712 243	
Sous total 3	2 712 243	
TOTAL 1+2+3	61 075 437	

AFFECTATION DES SOMMES PRESCRITES AU 31 DÉCEMBRE 2024 - Art 131-6

Art.131-6	Droits prescrits au 01/01/2024	financement actions culturelles en 2024	sommés prescrites et non répartissables en 2024	Sommés à affecter aux actions culturelles au 31/12/2024
Sommés prescrites	488 953 €	256 100 €	559 290 €	792 143 €

TABLEAU DE FINANCEMENT 2024

I. Emploi et ressources

Emplois	Exercice N	Ressources	Exercice N
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	0	Capacité d'autofinancement de l'exercice	336 388
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé:		Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé:	
Immobilisations incorporelles	1 315 169	Cessions d'immobilisations :	
Immobilisations corporelles	76 808	- incorporelles	0
Immobilisations financières	8 166	- corporelles	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		Cessions ou réductions d'immobilisations financières	84 250
Réduction des capitaux propres (réduction de capital, retraits)	160	Augmentation des capitaux propres:	
Remboursements de dettes financières (b)		Augmentation de capital ou apports	0
		Augmentation des autres capitaux propres	
		Augmentation des dettes financières (b) (c)	
Total des emplois	1 400 303	Total des ressources	420 638
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)		Variation du fonds de roulement net global (emploi nette)	979 665

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice.
 (b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.
 (c) Hors primes de remboursement des obligations.

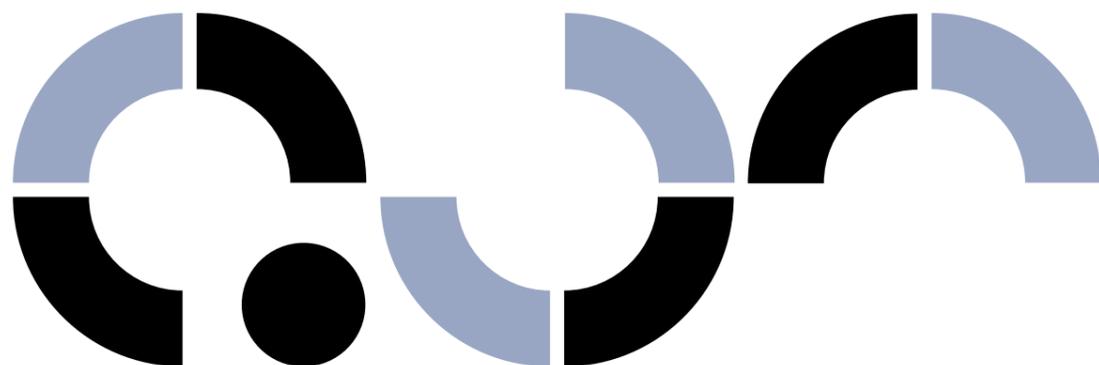
II. Variation du fonds de roulement net global

Variation du fonds de roulement net global	Exercice 2024		
	Besoin 1	Dégagement 2	Solde 2-1
Variation "Exploitation":			
Variation des actifs d'exploitation :			
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances Clients, Comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)		1 616 006	
Variation des dettes d'exploitation :			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
redevances à payer		2 712 360	
Dettes Fournisseurs, Comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)	675 436		
Dettes Fiscales et Sociales	138 589		
Totaux	814 025	4 328 366	
A. Variation nette "Exploitation" (c)			-3 514 341
Variation "Hors exploitation" :			
Variation des autres débiteurs (a) (d)			
Variation des autres créditeurs (b)			
Totaux	0	0	0
B. Variation nette "Hors exploitation" (c)			0
Total A + B:			
Besoins de l'exercice en fonds de roulement			-3 514 341
OU			
Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			+
Variation "Trésorerie"			
Variation des disponibilités	2 534 663		
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	14		
Totaux	2 534 677		
C. Variation nette "Trésorerie" (c)			2 534 677
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (Total A + B + C) :			
Emploi net			-979 664
OU			
Ressource nette			979 664

(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non. 267 073
 (b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non. 0
 (c) Les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire. 0
 (d) Y compris valeurs mobilières de placement.

Nota. - Cette partie II du tableau peut être adaptée au système de base.
 Dans ce cas, les variations portent sur l'ensemble des éléments; aucune distinction n'est faite entre exploitation et hors exploitation.

rapport du commissaire aux comptes



EXERCICE 2024
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

S.A.S SEGESTE
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE
DE VERSAILLES ET DU CENTRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78112)
GREEN OUEST, 2 RUE GEORGES SAND
RCS Versailles 340 555 570 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :
FR 53 340 556 570

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2024 / clos le 31 décembre 2024

Aux associés de la Société CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société **CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE** relatifs à l'exercice clos le **31/12/2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de transparence et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de transparence et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Germain-en-Laye, le 21 mai 2025

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE



Jorge DA CUNHA
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DE TRANSPARENCE

EXERCICE 2024 / clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R 321-14-IV du Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié les informations financières contenues dans le rapport de transparence annuel relatif à l'exercice clos **le 31 décembre 2024**.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance de ces informations avec les documents comptables de la société.

Saint-Germain-en-Laye, le 21 mai 2025

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE



Jorge DA CUNHA
Commissaire aux Comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE 2024 / clos le 31 décembre 2024

Aux associés de la Société CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention de financement - CAIRN :

Nature et objet	Administrateur concerné	Modalités de la convention
Convention de financement conclue le 29 mars 2024 avec la société CAIRN pour la poursuite des travaux de développement d'un portail international de publications permettant de favoriser le rayonnement des revues de sciences humaines et sociales de la langue française.	Monsieur Guillaume MONTEGUEDET	Votre société a accordé une aide à la société CAIRN pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, date à laquelle la convention a pris fin. Ainsi, le montant versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 s'élève à 145 000 euros .

Saint-Germain-en-Laye, le 21 mai 2025

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE



Jorge DA CUNHA
Commissaire aux Comptes

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'ACTION CULTURELLE

EXERCICE 2024 / clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 324-17 du Code de la Propriété Intellectuelle impose aux organismes de gestion collective d'utiliser, pour des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes :

- 25 % des sommes provenant de la rémunération pour copie privée,
- les redevances perçues, concernant notamment la reprographie, et la copie privée, que les sociétés n'ont pu répartir avant l'expiration du délai de cinq ans prévu à l'article L.324-16 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le bilan de l'action culturelle, tel qu'il ressort de la comptabilité du CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE, se présente ainsi pour l'exercice 2024 :

	(en €)
PERCEPTIONS ANTÉRIEURES À 2024 DISPONIBLES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE :	
Redevances de reprographie non réparties et prescrites	488 953
25 % de la rémunération pour copie privée numérique (éditeurs de presse)	2 130 061
DÉPENSES RÉALISÉES EN 2024 :	
Dans le secteur du livre et imputées sur les redevances de reprographie non réparties et prescrites	- 256 100
Dans le secteur de la presse et imputées sur le quart copie privée numérique (éditeurs de presse)	- 1 231 771
AFFECTATIONS À L'ACTION CULTURELLE EFFECTUÉES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024 :	
Redevances de reprographie non réparties et prescrites	559 290
25 % de la rémunération pour copie privée numérique (éditeurs de presse)	705 551
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	
Redevances de reprographie non réparties et prescrites	792 143
25 % de la rémunération pour copie privée numérique (éditeurs de presse)	1 603 841

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, nous avons vérifié la sincérité et la concordance avec les documents comptables de la société, des informations contenues dans la partie du rapport de transparence établi par votre Comité, consacrée aux aides à la création 2024.

Saint-Germain-en-Laye, le 21 mai 2025

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre,**

S.A.S SEGESTE



Jorge DA CUNHA
Commissaire aux comptes



www.cfcopies.com

CFC - 18 rue du 4 Septembre 75002 Paris